N. 2 — Session 2002-2003

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Séance plénière du mercredi 16 octobre 2002

SEANCE DE L'APRES-MIDI

SOMMAIRE

Pages

EXCUSES 51

INTERPELLATIONS

— De M. Benoît Cerexhe à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « la mise en œuvre du Plan régional de Développement » 51

Poursuite de la discussion — *Orateurs :* **M. Yaron Pesztat, Mme Michèle Carthé, M. François-Xavier de Donnea,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique 51

— De M. Serge de Patoul à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « la problématique des services de rémunération des pouvoirs locaux » 59

Zitting 2002-2003

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Plenaire vergadering van woensdag 16 oktober 2002

NAMIDDAGVERGADERING

INHOUDSOPGAVE

Blz.

VERONTSCHULDIGD 51

INTERPELLATIES

— Van de heer Benoît Cerexhe tot de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de uitvoering van het Gewestelijk Ontwikkelingsplan » 51

Voortzetting van de bespreking — *Sprekers :* **de heer Yaron Pesztat, mevrouw Michèle Carthé, de heer François-Xavier de Donnea,** Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek 51

— Van de heer Serge de Patoul tot de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « het vraagstuk van de diensten voor de bezoldiging van het personeel van de lokale overheden » 59

Pages

—

Interpellation jointe de M. Alain Bultot concernant « l'offre de logiciels et de matériel informatiques aux administrations publiques » 59

Discussion — *Orateurs :* **MM. Serge de Patoul, Alain Bultot, François-Xavier de Donnea,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique 59

— Interpellation de M. Michel Van Roye à M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté Publique et du Commerce extérieur, concernant « les conclusions du groupe de travail régional chargé de préparer le sommet mondial Rio + 10 à Johannesburg et les conséquences, pour la Région bruxelloise, de sa participation à ce sommet » 64

Interpellation jointe de Mme Adelheid Byttebier concernant « le suivi du sommet mondial Rio + 10 à Johannesburg » 64

Discussion — *Orateurs :* **M. Michel Van Roye, Mme Adelheid Byttebier, MM. Joseph Parmentier, Didier Gosuin,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature, de la Propreté publique et du Commerce extérieur 64

— De Mme Fatiha Saïdi à M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement, concernant « l'évaluation de la politique du logement social au regard de la déclaration gouvernementale » 68

Discussion — *Orateurs :* **Mme Fatiha Saïdi, MM. Jean-Pierre Cornelissen, Michel Lemaire, Alain Bultot, Jos Van Assche, Vincent De Wolf, Alain Daems, Alain Hutchinson,** secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement 68

Blz.

—

Toegevoegde interpellatie van de heer Alain Bultot betreffende « het aanbod van computerprogramma's en van computerapparatuur bij de overheidsbesturen » 59

Bespreking — *Sprekers :* **de heren Serge de Patoul, Alain Bultot, François-Xavier de Donnea,** Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek 59

— Interpellatie van de heer Michel Van Roye tot de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende « de conclusies van de gewestelijke werkgroep belast met de voorbereiding van de wereldtop Rio + 10 in Johannesburg en de gevolgen van haar deelname aan die top voor het Brussels Gewest » 64

Toegevoegde interpellatie van mevrouw Adelheid Byttebier betreffende « de opvolging van de Wereldtop Rio + 10 in Johannesburg » 64

Bespreking — *Sprekers :* **de heer Michel Van Roye, mevrouw Adelheid Byttebier, de heren Joseph Parmentier, Didier Gosuin,** minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel 64

— Van mevrouw Fatiha Saïdi tot de heer Alain Hutchinson, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Huisvesting, betreffende « de evaluatie van het socialehuisvestingsbeleid in het licht van de regeringsverklaring » 68

Bespreking — *Sprekers :* **mevrouw Fatiha Saïdi, de heren Jean-Pierre Cornelissen, Michel Lemaire, Alain Bultot, Jos Van Assche, Vincent De Wolf, Alain Daems, Alain Hutchinson,** staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, bevoegd voor Huisvesting 69

PRESIDENCE DE **MME MAGDA DE GALAN**, PRESIDENTE

VOORZITTERSCHAP VAN **MEVROUW MAGDA DE GALAN**, VOORZITTER

La séance plénière est ouverte à 14 h 40.

De plenaire vergadering wordt geopend om 14.40 uur.

Mme la Présidente. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du mercredi 16 octobre 2002.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van woensdag 16 oktober geopend.

EXCUSES — VERONTSCHULDIGD

Mme la Présidente. — Ont prié d'excuser leur absence : MM. Eric Tomas, Mostafa Ouezekhti, Mohamed Daïf et Mme Béatrice Fraiteur.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid : de heren Eric Tomas, Mostafa Ouezekhti, Mohamed Daïf en mevrouw Béatrice Fraiteur.

INTERPELLATIONS

INTERPELLATIES

INTERPELLATION DE M. BENOIT CEREXHE A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA REVONVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT »

Poursuite de la discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER BENOIT CEREXHE TOT DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFENDE « DE UITVOERING VAN HET GEWESTELIJK ONTWIKKELINGSPLAN »

Voortzetting van de bespreking

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'interpellation de M. Cerexhe.

Aan de orde is de voortzetting van de interpellatie van de heer Cerexhe.

La parole est à M. Yaron Pesztat.

M. Yaron Pesztat. — Madame la Présidente, Chers Collègues, je n'ai pas eu la chance de pouvoir prendre connaissance du texte du plan régional de développement, comme ce fut le cas pour M. Cerexhe qui, je l'imagine, a pu bénéficier d'une fuite favorable. Donc, je ne me prononcerai pas sur le fond. J'attends de prendre connaissance de ce texte. Comme il est volumineux, cela nécessite du temps. Je me réserve donc la possibilité de vous interpeller à nouveau, Monsieur le Ministre-Président, sur le contenu de ce plan régional de développement.

J'espère, Madame la Présidente, que lorsque j'introduirai mon interpellation, le bureau élargi ne me répondra pas que le débat a déjà eu lieu. Je sais qu'il a lieu maintenant, mais avant que les députés aient pu prendre connaissance du contenu de ce plan, en ce qui me concerne, je me limiterai ici à la forme. Sur le fond, je ne pourrai interpeller le Ministre-Président qu'après avoir pu prendre connaissance du document.

Mme la Présidente. — Nous ne vous empêcherons pas de réinterpeller le gouvernement sur le fond. Comme le Ministre-Président fait le tour des communes, il est normal que le Parlement soit aussi informé.

M. Yaron Pesztat. — Le *Moniteur* d'hier, 15 octobre 2002, a publié le plan régional de développement. Je suppose que, comme à l'accoutumée, il entrera en application quinze jours plus tard, c'est-à-dire fin octobre. Les prochaines élections régionales sont prévues pour juin 2004. j'ai donc calculé que vous disposez de vingt mois pour mettre en œuvre ce plan régional de développement qui est censé être un plan de législature, c'est-à-dire un plan quinquennal. Quand je dis vingt mois, je suis très large car on sait bien que six mois

avant les échéances électorales, plus rien n'est fait. En réalité, vous avez donc environ un an pour mettre ce plan régional de développement en œuvre. Cela m'amène à la réflexion suivante — cela a d'ailleurs déjà été dit en commission — : est-il bien raisonnable d'élaborer un plan régional de développement de législature dans des conditions pareilles, avec un délai aussi long, de telle sorte qu'il ne puisse être mis en œuvre qu'un an avant la fin de la législature ? Comme le prescrit légal oblige tout nouveau gouvernement à établir un plan régional de développement, c'est-à-dire un projet de plan et un plan définitif, on sait qu'au lendemain des élections, on recommencera l'opération.

Dès lors, je m'interroge fortement sur le sens de ce processus. Lors du débat que nous avons eu sur le texte de l'ordonnance organique de la planification et de l'urbanisme, qui explique dans le détail la procédure, non seulement du PRD, mais également des autres plans, on a pu se rendre compte que le ministre Draps avait la volonté de simplifier la procédure d'élaboration elle-même et de faire — c'est moi qui le dis — du plan régional de développement une sorte de déclaration de politique générale. Cela peut se concevoir mais alors je me demande à quoi sert la déclaration de politique générale qui, elle, est faite rapidement dans la foulée de la constitution du gouvernement. Allons-nous avoir droit ainsi à deux déclarations de politique générale qui vont se succéder, l'une dans la foulée de la constitution du gouvernement et l'autre, un ou deux ans plus tard, qui sera le plan régional de développement ?

Cela ne me paraît pas très clair. D'autant plus que si je me base sur la précédente déclaration de politique générale, on peut émettre les mêmes critiques que celles que mon groupe et M. Cerexhe formulent à l'égard du plan régional de développement, à savoir un manque d'objectifs chiffrés et de moyens pour mettre en œuvre ces objectifs.

Si vous faites du PRD une déclaration de politique générale, sur le modèle de la précédente, je ne sais pas qui va y gagner; en tout cas, nous n'aurons toujours pas un plan comportant des objectifs chiffrés et hiérarchisés, ce qui est précisément ce que nous demandons.

Je pense qu'il faut arrêter cette hypocrisie. Je ne parle pas de l'intervention de M. Cerexhe, qui fait semblant que le prescrit légal vous oblige à préciser des objectifs chiffrés et à hiérarchiser les priorités. M. Cerexhe fait semblant qu'il y a encore une hiérarchie des plans dans cette Région bruxelloise, …

M. Benoît Cerexhe. — Je sais que le gouvernement y a renconcé, Monsieur Pesztat.

M. Yaron Pesztat. — Oui, mais il faut le dire. Il ne faut pas faire semblant que le PRD commande le PRAS, qui lui-même commande les PPAS et que les PCD doivent être cohérents par rapport à tout cela.

Vous vous souviendrez, comme moi, des discussions que nous avons eues en commission de l'Aménagement du Territoire, lorsqu'à deux reprises, M. Draps a présenté des modifications de l'ordonnance, qui ont clairement mis en évidence le fait que le gouvernement avait balayé tout cela. La vieille hiérarchie des plans voulue par le premier législateur régional, à laquelle nos amis socialistes tiennent tant, n'existe plus. On a gardé une vague ossature mais lorsqu'on examine tout dans le détail, on se rend compte qu'il n'y a plus rien.

On peut donc continuer à se plaindre ici que l'on ne respecte pas la hiérarchie des plans et que l'on ne respecte pas le prescrit de l'ordonnance, mais en réalité la hiérarchie des plans et le prescrit de l'ordonnance tels que conçus par le premier législateur n'existent plus. Arrêtons donc de faire semblant. Discutons de ce que vous voulez faire en matière de planification et les choses seront beaucoup plus claires. Et je vous dirai à ce moment-là que le groupe Ecolo n'est pas d'accord sur les orientations politiques que vous défendez en matière de planification. Au moins, le débat y gagnera en clarté et en transparence.

Bien évidemment, je ne peux que reprocher le fait que ce plan régional de développement ne contient pas plus que le précédent, du moins je le suppose sans l'avoir lu, car il ne peut être fondamentalement différent du projet. Il n'y a pas de hiérarchie des priorités, ni d'objectifs chiffrés. Lorsque je vous ai interpellé à ce sujet, vous m'avez vous-même répondu que vous étiez défavorable à la planification stalinienne et que plus personne, en ce compris le bureau du Plan, ne faisait plus de projections sur quoi que ce soit, car, dans le passé, on s'est systématiquement trompé. Donc on ne veut plus se fixer d'objectifs chiffrés.

Je peux comprendre en partie ce raisonnement mais, dans ce cas, je ne sais pas comment vous allez pouvoir fixer des priorités. Comment allez-vous organiser le débat au Parlement et au sein de votre majorité pour déterminer les priorités à suivre et les moyens à affecter à telle ou telle politique régionale ? Comment allez-vous être en mesure d'évaluer *in fine* si vous avez atteint les objectifs que vous vous étiez fixés ?

Je citerai l'exemple de la politique du logement. Si je jette un coup d'œil sur le projet de PRD, je constate qu'il ne contient rien sur la politique de logement. Dans la déclaration de politique générale, je crois qu'une demi-page y est consacrée et elle ne concerne que le logement social. Nous avons eu droit ici à un petit débat initié par Mme Lemesre sur la politique du logement. Deux ou trois semaines auparavant, M. Hutchinson a présenté, en avant-première, à la presse les lignes fortes de sa politique du logement. Ce fut très intéressant mais rien de tout cela ne figure dans le PRD, ni dans la déclaration de politique générale. Dès lors, ma question est de savoir où a lieu le débat et sur quoi. S'il n'a pas lieu dans le cadre du PRD, ni dans celui de la déclaration de politique générale parce qu'on les vide de leur substance et qu'on se refuse à hiérarchiser les priorités ou à se fixer des objectifs concrets, ce débat a forcément lieu ailleurs. En tout cas, pas au Parlement. Je trouve que ce n'est pas normal et c'est mon inquiétude principale. Au nom du groupe Ecolo, je veux vous en faire part à l'occasion de la parution de ce plan régional de développement. Nous sommes très inquiets quant au processus démocratique qui entoure l'adoption du plan régional de développement et des autres plans de développement, comme notamment le plan communal de développement. Nous avons également toutes les inquiétudes sur la nature profonde de la déclaration de politique générale.

La seule conclusion que je peux tirer pour donner un élément d'explication à cette situation, c'est qu'il existe un tel désaccord au sein de la majorité sur les mesures à prendre que l'on ne précise pas explicitement dans les documents officiels ce que l'on veut faire. Résultat : le lieu du débat se déplace, hors Parlement, hors plan, hors règlement. On mène ainsi une politique « à la petite semaine », faite de compromis plus ou moins réussis ou plus ou moins boiteux, à l'issue de débats dont, en général, pas grand-chose ne filtre. On

apprend incidemment qu'ils ont été houleux et difficiles, qu'ils se tiennent au sein du gouvernement ou peut-être dans d'autres lieux encore, mais certainement pas dans cette enceinte démocratique. C'est pourtant ici qu'il faut mener les débats sur les politiques à suivre en Région bruxelloise. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Michèle Carthé.

Mme Michèle Carthé. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, le PRD II, publié le 15 octobre au *Moniteur belge*, contient l'ensemble des politiques menées par la Région de Bruxelles-Capitale, il concerne donc les domaines urbanistique, social, économique, culturel, international, la mobilité ou encore l'environnement. L'objectif global du PRD vise le développement harmonieux de la Région de Bruxelles-Capitale, initié en 1995 par Charles Picqué, à l'époque, Ministre-Président de la Région bruxelloise. Comme le souligne l'accord gouvernemental de 1999, le PRD II s'inscrit dans l'esprit de ce PRD initial.

Le plan régional de développement est donc un véritable projet de ville qui concerne l'ensemble des Bruxellois et qui vise à répondre à leurs préoccupations quotidiennes.

La fonction du PRD, tel qu'initié en 1995, est aussi d'être un véritable plan stratégique qui organise le développement urbain en intégrant à la fois les volets sociaux, économiques, environnementaux et d'aménagement du territoire. Il apporte une vision globale de la Région qui vise à maîtriser le libre jeu du marché afin de mieux rencontrer les besoins sociaux des Bruxellois. C'était aussi, cela l'esprit du PRD I.

Le groupe socialiste se réjouit donc que l'on retrouve dans le nouveau PRD, notamment, la consécration des priorités suivantes : mixité des fonctions; protection de l'habitat; renforcement de l'attractivité résidentielle, revitalisation des quartiers, etc.

Nous relevons également les apports nouveaux de ce PRD II, tel que, par exemple, l'ajout d'un chapitre qui souligne la richesse du caractère interculturel de Bruxelles et la nécessité de valoriser l'apport de toutes les communautés, quelle que soit leur origine, dans les domaines culturel, économique et social.

Nous relevons, par ailleurs, les nouveaux accents du chapitre relatif à la sécurité : l'importance des politiques de prévention et de réinsertion sociale, la mise en exergue du rôle si précieux des travailleurs de terrain. Ce chapitre confirme, également, la nécessité de concentrer les efforts dans les communes qui rencontrent les problèmes les plus criants et ne disposent pas de moyens propres suffisants.

Il s'agit donc bien là de la confirmation et du renforcement de politiques menées antérieurement. Je ne peux donc m'empêcher aujourd'hui de dénoncer avec virulence ceux qui, à l'approche d'une campagne électorale, tentent de réveiller de vieux démons. *(Applaudissements de M. le Ministre-Président.)*

Je constate que vous applaudissez Monsieur le Ministre-Président.

La récente prise de position de M. Ducarme est une déclaration incendiaire et surtout irresponsable dans le chef d'un président de parti. Démocrates du Mouvement Réformateur, réveillez-vous, votre président est-il devenu fou ?

Je vois que vous souriez, Madame Persoons.

Mme Caroline Persoons. — On peut faire une évaluation.

Mme Michèle Carthé. — Entre faire une évaluation et remettre tout en cause, par des déclarations intempestives comme le fait l'extrême droite, précisément, à l'approche de la campagne électorale, … Mesurez ce que vous faites ! C'est de l'inconscience.

Mme Caroline Persoons. — C'est vous qui allez trop loin ! Ce n'est pas ce qui a été dit !

Mme Michèle Carthé. — Il existe bien sûr encore des discriminations, elles concernent essentiellement le fossé qui sépare défavorisés, riches et pauvres. Précisément, ce fossé que tente de combler le PRD, par des politiques transversales et une vue globale.

Outre l'objectif de favoriser le rapprochement des communautés et de valoriser l'aspect multiculturel de Bruxelles, un des objectifs du PRD est aussi de renforcer l'attractivité résidentielle de la région pour de nouveaux habitants. Mais, cela ne peut se faire au détriment des personnes habitant actuellement dans notre région. Il faut en effet permettre à ces habitants, parfois précarisés, de rester en ville et ce, dans des conditions décentes. C'est en ce sens que le PRD défend une politique accrue de revitalisation des quartiers, de protection du logement et de rénovation de l'espace public.

Nous tenons également à souligner ce nouveau PRD confirme le souci de garantir à tous les Bruxellois l'accès à un logement décent et abordable. Il sera notamment veillé à : augmenter le parc locatif à vocation sociale, favoriser la mixité et la cohésion sociale, mieux lier conditions de logement et cadre de vie, amplifier la rénovation de l'ensemble du parc de logements social et assurer sa viabilité financière à long terme, tout en développant l'offre de logements moyens sur le marché acquisitif et locatif.

Il est cependant exclu, pour le groupe socialiste, que le PRD se limite à un catalogue de bonnes intentions, qui serait utilisé comme faire valoir et deviendrait alors un miroir aux alouettes. S'agissant d'un plan pluriannuel, on peut comprendre qu'il n'y soit pas abordé, à ce stade, d'engagements financiers précis. Il s'agira cependant, lors de l'élaboration de chaque budget, de prendre le PRD comme balise et élément de référence, ce qui obligera donc d'en hiérarchiser les priorités. Nous sommes persuadés qu'il vous tiendra à cœur de veiller à ce que les orientations du PRD soient concrétisées en termes budgétaires. Les Bruxellois ne comprendraient pas que leur projet de ville reste lettre morte.

L'information et la sensibilisation des citoyens à l'impact du PRD sont importantes mais difficiles. Des efforts ont été consentis lors de l'enquête publique et se poursuivent aujourd'hui. Mais, il faut aussi veiller à ce que cette information atteigne toutes les couches de la population : conférences et internet sont certes utiles mais insuffisants; le relais des associations de terrain nous semble indispensable pour toucher une frange plus large de la population.

Les grands axes du projet de ville forment, au travers du PRD et de leur regroupement au sein d'un même instrument, un tout cohé-

rent qui permet de relier entre elles les politiques menées dans les différents secteurs de l'activité régionale. Cette indispensable cohérence devra guider l'ensemble des pouvoirs publics actifs sur le territoire de la région afin de tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par le plan en fonction de leur capacité contributive.

Le PRD constitue la base du développement de la région et, à ce titre, toutes les politiques menées dans des secteurs particuliers doivent s'y référer. Il se trouve au Sommet de la hiérarchie des plans tant régionaux que communaux.

Il est donc de votre ressort, Monsieur le Ministre-Président, de veiller à la cohérence et la transversalité de la concrétisation du PRD, la première échéance étant la réalisation du budget 2003.

Je vous remercie. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité*.)

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, permettez- moi tout d'abord de remercier M. Cerexhe qui a eu l'amabilité de dire que le PRD est un catalogue de bonnes intentions. Eût-il dit que c'était un catalogue de mauvaises intentions, j'aurais certainement tremblé sur mes bases ! Mais M. Cerexhe, qui a parfois un sursaut d'objectivité, a dit ce qu'il fallait dire. Tout plan est un catalogue. Quel est le plan qui n'est pas, notament, un catalogue ? Et M. Cerexhe, je le répète, a eu la bonté de dire que c'était un catalogue de bonnes intentions ! Je voudrais répondre aux inquiétudes légitimes des uns et des autres, de M. Cerexhe, de M. Pesztat, de Mme Carthé.

Je commencerai par le fond et finirai par la forme et les problèmes légaux et réglementaires qu'il faut certainement résoudre pour arriver à des réalisations pratiques et réalistes, répondant à nos aspirations en matière de planification.

Vous dites, Monsieur Cerexhe, que ce plan n'a rien de concret. Je vous entends, mais la carte des espaces de développement renforcé du logement, ce n'est pas du concret ? Et nous avons étendu les périmètres dans diverses communes. Ce n'est pas du concret ? Nous avons déjà basé la réforme des primes à la rénovation, la réforme des primes à l'embellissement des façades, la réforme fiscale que vous allez voter bientôt. Toutes tiennent compte des zones d'espaces de développement renforcé du logement et de la rénovation que nous avions déjà publiées, il y a un an. Nous travaillons sur la base de ces outils depuis un an. Nous ne sommes pas restés à ne rien faire !

La définition des zones-leviers est un concept tout à fait nouveau et utile. La carte des zones-leviers, c'est du blabla ? Ce n'est pas du concret ? Et nous avons déjà commencé à préparer les schémas-directeurs pour un certain nombre de zones-leviers, à la demande d'ailleurs d'une série de communes qui sont bien contentes. Vous croyez que M. Moureaux n'est pas content de voir la gare de l'Ouest dans les zones-leviers ?

Vous croyez que M. Tielemans n'est pas content de voir Tour et Taxis en zone-levier ? Vous pensez que MM. De Wolf et Decourty ne sont pas contents de voir que l'on a étendu les espaces de développement renforcé du logement sur leur commune ? Ils sont très contents et m'en remercient chaque jour. Nous avons même été très gentils puisque nous avons veillé à ce que l'extension des espaces de développement renforcé du logement à des communes qui n'en avaient pas ne réduisent pas la dotation de celles qui en avaient déjà. On va donc compenser les communes qui avaient déjà des zones-leviers pour le fait qu'on les ait étendues ailleurs.

Une carte de l'amélioration du cadre de vie a été élaborée. Elle reprend les espaces verts. Ce n'est pas du concret ? Ce sont là des projets que l'on veut réaliser. Tout ne se fera pas en une nuit. Nous devons tenir compte des contraintes budgétaires mais l'objectif est clair. Même un enfant peut voir ce qui est en vert et ce qui ne l'est pas, à moins d'être daltonien. Les enfants utilisent Internet et sont capables de lire les cartes.

En ce qui concerne les voiries, il y a également du concret. Tous les projets sont mentionnés. Ils ne seront pas tous réalisés en six mois, je vous le concède. Il faudra là aussi tenir compte des contraintes budgétaires. Mais tout est clair sur cette carte : les Bruxellois peuvent voir les travaux de voirie qui seront réalisés. N'est-ce pas du concret ? Pour les transports en commun, la carte indique les prolongations du métro, les lignes de chemin de fer, la prolongation du tram 94. Tout cela encore c'est du concret. Quand je parle du tram 94 à Boitsfort et à Auderghem, les habitants savent de quoi je parle, ils me remercient et me demandent de transmettre leurs remerciements à l'ensemble du gouvernement et aussi au Parlement qui ne manquera certainement pas de soutenir le projet d'extension de la ligne du tram 94.

Je crois, Monsieur Cerexhe, que vous avez lu le dossier sans regarder les cartes. Pour ma part, je préfère le discours de M. Pesztat qui avoue qu'il ne l'a pas lu — c'est normal, je ne le lui reproche pas — et qui a la sagesse de dire qu'il m'interpellera sur le fond quand il aura lu l'ensemble des documents. Il se contente de poser une série de questions méthodologiques tout à fait pertinentes. Ce sont de bonnes questions, je me les pose moi-même, et les réponses seront apportées à la fin de l'année.

Telle est ma première réponse : les cartes, c'est du concret !

Vous nous dites qu'il y a une série d'intentions dans les textes. En fait, si les textes avaient été plus succincts, vous auriez dit que certains points faisaient défaut. Nous élaborons des textes complets et vous dites que leur lecture est longue. Il faut savoir ce que vous voulez. Nous avons élaboré un texte très exhaustif dans lequel tous les ministres retrouvent les projets qu'ils aimeraient voir réaliser, non pas demain pour certains d'entre eux mais en tout cas à terme.

Un plan de développement est un plan glissant, Mme Carthé l'a très bien rappelé. Ce plan se situe dans le prolongement du premier, le troisième viendra à la suite du deuxième. Même si vous êtes au pouvoir demain, vous ne pourrez révolutionner toute cette matière. Je vous rappelle que sept partis étaient autour de la table, même Agalev, par personne interposée. Nous avons largement tenu compte de l'accord de gouvernement qu'Ecolo avait signé; malheureusement, ce dernier n'a pu y siéger ensuite. Nous avons donc tenu compte de très nombreuses sensibilités. Je vous mets au défit de révolutionner

tout cela lors de la prochaine législature si vous êtes à ma place ou ailleurs.

Nous avons repris le travail utile et pertinent de M. Picqué. Bien entendu nous n'avons pu enlever ce qui avait été réalisé, nous avons pu moins mettre l'accent que lui sur l'aménagement du territoire parce que, entre-temps, le PRAS a été élaboré. Nous avons pu davantage développer d'autres chapitres. Nous avons tenu compte des réussites des gouvernements précédents ainsi que de leurs échecs. Pour réorienter le plan : Mme Carthé, qui n'est pas suspecte d'être à mon service, vient de redire qu'il se situe bien dans la ligne du plan précédent en tenant compte de l'évolution dans le temps. Dans quelques années, quand un nouveau PRD sera réalisé, il faudra également tenir compte de ce que nous avons fait, de ce que nous n'avons pas pu faire. Ce plan évoluera, c'est ce que l'on appelle glissant.

Je récuse donc totalement l'absence de concret — et je ne suis pas le seul — je récuse également l'absence de continuité avec le plan précédent.

Vous dites aussi qu'il n'y a pas de concertation avec les autres régions. Mais qu'en savez-vous, Monsieur Cerexhe ?

Nous avons repris le travail utile et pertinent de M. Picqué. Bien entendu nous n'avons pu enlever ce qui avait été réalisé, nous avons pu moins mettre l'accent que lui sur l'aménagement du territoire parce que, entretemps, le PRAS a été élaboré. Nous avons pu davantage développer d'autres chapitres. Nous avons tenu compte des réussites des gouvernements précédents ainsi que de leurs échecs. Pour réorienter le plan : Mme Carthé, qui n'est pas suspecte d'être à mon service, vient de redire qu'il se situe bien dans la ligne du plan précédent en tenant compte de l'évolution dans le temps. Dans quelques années, quand un nouveau PRD sera réalisé, il faudra également tenir compte de ce que nous avons fait, de ce que nous n'avons pas pu faire. Ce plan évoluera, c'est ce que l'on appelle glissant.

Je récuse donc totalement l'absence de concret — et je ne suis pas le seul — je récuse également l'absence de continuité avec le plan précédent.

Vous dites aussi qu'il n'y a pas de concertation avec les autres régions. Mais qu'en savez-vous, Monsieur Cerexhe ?

M. Benoît Cerexhe. — La concertation n'apparaît pas dans votre plan. Il n'y a pas un mot à ce sujet.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Sommes-nous obligés de vous dire avec qui nous nous concertons ? Depuis un an, je préside un groupe de travail avec la Région flamande et toutes les instances fédérales concernées par les infrastructures de transport, pour assurer le lien entre notre PRD et le *Structuurplan Vlaanderen*, en ce qui concerne les infrastructures : nous ne devons pas spécialement tout coordonner. Certains projets prévus dans le *Structuurplan Vlaanderen* peuvent être réalisés sans que nous soyons intéressés. Mais sur le plan des raccords des infrastructures, le groupe de travail, que je préside, examine la liaison avec les infrastructures flamandes. Un autre groupe de travail plus spécifiquement axé sur les transports en commun, présidé par M. Chabert du côté bruxellois et, je crois, par M. Dewit du côté flamand, examine aussi cette matière.

Nous avons eu deux réunions de gouvernement avec la Région wallonne et un accord a été dégagé sur les interfaces en ce qui concerne le RER. Pour concrétiser tout cela, j'ai encore vu M. Van Cauwenberghe la semaine dernière. Nous sommes convenus de nous réunir avec M. Hasquin pour concrétiser tous les arrimages potentiels entre le contrat d'avenir wallon, les projets de la Communauté française et ceux de la Région bruxelloise qui concernent la Région wallonne ou la Communauté française. Nous demanderons l'assistance du Conseil économique et social de Wallonie et celle du Conseil économique et social de Bruxelles pour nous aider à réaliser ces arrimages. Il est vrai que je ne vous téléphone pas tous les matins pour vous dire que tel groupe de travail se réunit afin d'élaborer une telle politique. J'ai beaucoup de sympathie pour vous dans la vie privée — je ne parle pas de la vie politique — mais je ne peux pas vous mettre au courant de toutes les réunions de coordination auxquelles je participe. La concertation a néanmoins lieu. Vous jouez votre rôle d'opposition et je m'en réjouis pour vous. Mais soyez rassurés, les rails de chemin de fer aboutiront au même endroit des deux côtés de la frontière, de même que les autoroutes. Dans les réunions de coordination, nous discutons également des problèmes de raccordement concernant les liaisons avec l'aéroport, etc.

Vous nous reprochez de ne pas hiérarchiser les objectifs. Cela, c'est la tarte à la crème; ce thème impressionne l'opinion publique car il semble plein de bon sens. En matière sociétale, Monsieur Cerexhe, il est des objectifs que l'on ne peut hiérarchiser; je l'ai enseigné pendant 30 ans à mes étudiants, a l'UCL, dans mon cours de théorie des choix publics.

Quand vous prévoyez le développement d'une région, vous ne pouvez pas hiérarchiser des objectifs qui se confortent mutuellement et qui sont complémentaires. On ne peut hiérarchiser l'emploi et la qualité de vie. Davantage d'emplois signifie une amélioration de la qualité de vie et vice versa. Allez-vous hiérarchiser, en termes économiques l'équité et l'efficacité d'un système économique ?

Non ! Plus d'équité stimule l'efficacité des gens et une augmentation de l'efficacité crée davantage de richesses qui seront redistribuées et entraînent ainsi plus d'équité.

Donc, excusez-moi mais tous les livres de théorie des choix publics vous expliqueront qu'il y a des objectifs qui ne peuvent pas être hiérarchisés. Alors, si vous dites qu'un objectif important, c'est la mobilité; au sein de cet objectif de mobilité, vous pouvez commencer à hiérarchiser. On va faire plus pour le transport en commun, on va faire une politique de stationnement, on va faire des investissements qui peuvent décourager l'accès de certaines zones aux automobiles, etc. Là, des hiérarchies sont possibles, des choix sont possibles.

Mais, donc, nous avons — et je crois que l'on ne peut pas faire croire à l'opinion publique que l'on peut hiérarchiser des choses qui ne le sont pas — effectivement douze objectifs qui sont, à nos yeux, tous également importants, qui comportent des pyramides d'objectifs hiérarchisés en leur sein. En fonction des contraintes budgétaires et de nos disponibilités budgétaires, nous allons essayer d'avancer de front sur tous ces objectifs.

J'ai une certaine expérience de gestion d'institutions publiques et privées. En général, il faut avancer de front sur plusieurs objectifs, et ne pas dire : nous allons tout faire pour l'emploi et rien pour l'environnement.

C'est cela que vous voulez ? Non.

Vous seriez le premier à me critiquer !

Nous avons donc douze objectifs, trois grands thèmes majeurs :

— Assurer à la région une population diversifiée tout en renforçant l'intégration sociale des populations fragilisées, en stabilisant les habitants dans les quartiers anciens, en encourageant le retour à la ville à travers une politique axée sur le développement durable et l'amélioration de la qualité de la vie. On doit quand même affirmer cela. Qu'y a-t-il de mal à affirmer cela ? C'est bien, au contraire.

— Favoriser un développement économique durable et générateur d'emplois pour les Bruxellois en évitant une surspécialisation de l'economie bruxelloise dans les fonctions administratives.

— Inclure le caractère international et interculturel de Bruxelles dans des projets intégrés et facteurs de développement durable autour d'une identité forte basée sur l'ouverture et le dynamisme. Cela, c'est la philosopie générale.

Puis, viennent douze objectifs. Je ne vais pas les énumérer tous.

Il y a, entre autres, la mobilité, l'emploi, l'environnement, le logement, etc.

Le PRD prévoit des outils pour les réaliser. Quels sont ces outils ?

Tout d'abord les outils de pilotage et de suivi du PRD. Vous m'avez posé une question à ce sujet, à juste titre. Quels sont ces outils ? Ils sont en voie de constitution. J'ai donné les instructions nécessaires à cet effet à l'administration. Tout d'abord, la constitution du Comité stratégique de pilotage du PRD regroupant des représentants de chaque ministre et, ensuite, la création du Comité de suivi technique rassemblant l'ensemble des administrations et des organismes pararégionaux, qui doit alimenter en dossiers le Comité stratégique composé de représentants des ministres.

Nous allons — nous avons commencé, j'ai donné toutes les instructions nécessaires à cet égard — établir le cadastre des équipements collectifs. Dans l'année qui suit l'adoption du plan, la région et les Commissions communautaires établiront ensemble, avec l'aide des communes, et sur la base des données existantes et des plans communaux de développement, le cadastre des équipements collectifs. On étudiera également les manques éventuels. On en a déjà identifié une série dans le PRD, mais on effectuera un inventaire exhaustif. Ces données serviront des base à une programmation des moyens à mettre en œuvre pour assurer les partenariats possibles entre les communes et/ou les autorités concernées.

Dans le cadre des zones « leviers » un schéma directeur sera élaboré progressivement pour chacun d'entre elles.

Nous allons également mettre en place un programme opérationnel de réaménagement de l'espace public. Donc, ce programme localisera toutes les actions à mener et en programmera la réalisation dans le temps.

La région dressera aussi une carte des zones qui assurent en quelque sorte son image, sa vitrine — les entrées des villes, les gares, les sites touristiques, les noyaux commerciaux — les points noirs en la matière, notamment, en matière de propreté publique.

Nous continuerons également à développer le plan « bruit » qui doit aboutir à une diminution du niveau de bruit dans la ville.

Il y aura un plan d'amélioration structurelle de la qualité de l'air.

Bien sûr, c'est au niveau des choix budgétaires annuels qu'il faudra voir, en fonction de ce que l'on peut faire techniquement, quels sont les choix budgétaires que l'on va faire concrètement. Et au niveau de chaque débat budgétaire, vous pourrez alors venir ici en débattre en disant, par exemple : « au regard du PRD, nous constatons que, dans votre budget, vous privilégiez tel ou tel outil pour atteindre tel ou tel objectif ».

On est d'accord ou on n'est pas accord et un débat politique peut avoir lieu.

Mme Michèle Carthé. — C'est aussi à vous, en tant que Ministre-Président, à veiller à ce que ce soit réalisé, en fonction des balises budgétaires.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Le gouvernement doit évidemment faire en sorte que le budget soit réalisé le mieux possible, dans les délais les plus courts. Mais, au moment de la discussion du budget, une évaluation des avancées vers la réalisation des objectifs du PRD pourra être effectué.

Sortons maintenant de la polémique politique : croyez-vous honnêtement, — je crois même que M. Pesztat en doute — que nous puissions aujourd'hui, préciser combien nous allons dépenser pour chaque stratégie, chaque objectif, en l'an 2004-2005. Nous allons pouvoir le dire pour 2003 et, de façon assez approximative pour 2004.

Ne croyez quand même pas trop, et les expériences du passé ont pu montrer que ce n'était pas possible, à des programmations quantifiées à trop long terme. Ce serait souhaitable, comme on dit en anglais : « *It would be nice to have* », mais en pratique, ce n'est pas possible. On doit se fixer des objectifs à atteindre, — et je prends un exemple concret — : « il y a la carte des voiries à rénover : nous voulons nous y atteler ».

Personne ne peut dire aujourd'hui si, compte tenu de l'évolution de la conjoncture, nous aurons les budgets pour le réaliser en trois ans ou en quatre ans.

Là, il faut se laisser une marge de manœuvre politique. Et c'est vrai pour toutes les autres politiques. C'est au niveau du budget de chaque année que, par approximations successives, on se rappro-

chera ou non des objectifs. C'est aux parlementaires de nous dire : « Vous n'allez pas assez vite pour réaliser tel ou tel objectif ». C'est un débat politique qui a tout son sens et que je suis prêt à assumer. Et on peut diverger d'avis selon les sensibilités des uns et des autres.

M. Yaron Pesztat. — Puisque vous nous tendez une perche, très concrètement, j'évoquais dans mon intervention la politique du logement; je ne vois pas pourquoi, en matière de politique du logement, on ne peut pas déterminer le nombre de logements sociaux que l'on va rénover sur la durée de la législature. M. Hutchinson l'a fait en établissant un cadastre. Nous savons que tout le budget de la législature, plus le budget de la législature suivante vont être consacrés à la rénovation du logement social. La SDRB fait des plans triennaux dans lesquels elle planifie le nombre de logements à mettre sur le marché. On sait combien on va donner au fonds du logement, et donc, combien de prêts on va pouvoir accorder. Je ne vois pas où est le problème. Je ne dis pas que l'on peut tout objectiver de la même manière, dans le même registre, au même niveau, mais, en matière de politique du logement, je ne vois pas où est le problème pour établir une programmation quinquennale, catégorie de logement par catégorie de logement, et niveau de revenu par niveau de revenu.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — D'accord, Monsieur Pesztat. C'est un bon exemple que vous citez.

Nous avons, lors du budget de l'an passé, annoncé qu'on allait faire un effort, en francs belges, d'environ huit milliards en quatre ans pour le logement social. Et on va peut-être annoncer la semaine prochaine qu'un effort supplémentaire pour le logement, social ou non, va être fait.

Je suis d'accord avec M. Hutchinson sur les objectifs à poursuivre, mais nous devons persuader l'ensemble de nos collègues qu'il faut affecter des sommes qui n'ont pas été dépensées jusqu'à présent à une politique du logement, notamment dans les quartiers en difficulté. Cela peut se faire soit en rénovant des logements sociaux, soit en recourant au Fonds du logement, qui s'adresse à un public encore plus vaste. Je suis l'allié objectif de M. Hutchinson dans ce genre de débat, qui doit encore avoir lieu. Personne ne l'a bloqué à ce jour. J'ai un plan que je porte avec M. Hutchinson pour faire un effort supplémentaire par rapport aux 8 milliards annoncés sur quatre ans l'an passé.

Mais laissez-nous au moins mener notre débat budgétaire, cette semaine et la semaine prochaine. Nous vous annoncerons ensuite des mesures qui vous montreront notre volonté de fournir des efforts supplémentaires en matière de logement.

Je ne puis toutefois m'engager aujourd'hui pour l'ensemble du gouvernement. Je suis d'accord avec M. Hutchinson pour défendre certains objectifs, mais j'ai besoin de l'accord de nos collègues. Je ne peux pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Je ne vous ferai pas non plus de promesses quantitatives, mais vous devez savoir que notre volonté est d'en faire davantage. Il n'est pas possible de donner, à tout moment, des détails très précis car notre budget est parfois affecté — ce n'est pas à vous que je dois l'expliquer — par certains incertitudes conjoncturelles.

Je voudrais maintenant rassurer M. Cerexhe.

Bien sûr, je préfère de loin lire un roman de Simenon que le PRD. C'est beaucoup plus divertissant ! Mais les personnes intéressées ne sont pas obligées de le lire entièrement. Quelqu'un qui souhaite avoir un renseignement concernant sa commune peut consulter le site sur l'Internet; les cartes y sont disponibles et il pourra même « zoomer » sur son quartier. La grande majorité des jeunes se familiarisent très tôt avec l'informatique et l'utilisation de l'Internet. Je vous donne l'adresse : www.PRD.be. Je conseille donc à M. Cerexhe de se brancher, ce soir, sur l'Internet.

Je comprends très bien que personne ne lise les arrêtés de motivation, très détaillés et particulièrement indigestes, qui sont principalement utilisés par les avocats et les juristes, mais je vous assure que les chapitres reprenant les propositions sont tout à fait lisibles.

Je suis aussi conscient du fait que personne ne lira l'entièreté du PRD, mais celui qui s'intéresse au tram 94, par exemple, peut examiner la carte des transports en commun. Celui qui veut savoir s'il a droit à une prime, selon qu'il habite ou non en NDRL, peut également obtenir cette information en consultant le site. En résumé, nous avons fourni un effort majeur pour mettre le PRD à la disposition de tous. Nous avons aussi mis au point un glossaire, qui à la suite de nombreuses critiques, a été considérablement étoffé. Nous avons élaboré une brochure de synthèse qui sera largement diffusée et que vous recevrez également. Les mandataires communaux recevront, quant à eux, un coffret de luxe que je me ferai un plaisir, la semaine prochaine, de leur faire parvenir gracieusement, dédicacé si vous le souhaitez, et que vous pourrez placer dans votre bibliothèque !

Le PRD est donc, à mon sens, accessible au public. L'Internet est en effet fort utilisé par les jeunes générations et de plus en plus par les plus anciennes. Samedi dernier, j'ai rendu visite à une ONG qui forme les personnes du troisième âge à ces nouvelles techniques. Je proposerai aux responsables de cette ONG d'initier son public à la consultation du plan régional de développement.

J'en arrive aux aspects liés à la forme. MM. Pesztat et Cerexhe ont raison quand ils disent que le plan définitif n'est publié que le 15 octobre 2002, alors que la législature a commencé en juillet 1999.

L'ordonnance précise bien que le plan doit être publié dans l'année suivant l'installation du gouvernement. Je vous mets toutefois au défi de réussir un tel exploit ! Il faut commencer par dresser un constat et élaborer un projet, ce qui prend plusieurs mois.

Dans l'intérêt de mon successeur, je ferai d'ailleurs en sorte que, la prochaine fois, le constat soit établi.

Je veillerai aussi à renforcer l'appareil statistique de la région pour réduire le volume des études préalables. Le tableau de bord devra être le plus exhaustif possible.

Cependant, même en instaurant, avec M. Vanhengel, le tableau de bord et l'outil statistique les plus performants qui soient, je suis certain que trois ou quatre mois seront nécessaires pour établir le constat et pour permettre au gouvernement d'arriver à un accord. Ensuite, il faut demander l'avis de la CRD, ce qui requiert au moins

un mois. Puis, disposant du constat, le projet est élaboré. Même en gagnant quelques mois, grâce à la réduction des études préables, il faut donc compter un délai entre sept et neuf mois.

Vous publiez ensuite le projet, ce qui nécessite la prise en compte de certains délais matériels; il faut vérifier les cartes, veiller à ce que les textes en français et néerlandais correspondent. Préparer la publication au *Moniteur belge* prend environ deux mois. Après cette publication, intervient l'ordonnance, qui prévoit une enquête publique dans un délai de deux mois, mais à condition que les vacances de Noël ne se situent pas à ce moment-là.

Puis, les communes et les organes consultatifs : deux mois, le CRD : deux mois. Cela fait six mois au total. Ensuite, le gouvernement doit revoir sa copie et les avocats travailler à l'arrêté justificatif. Nous en sommes à dix mois, à un an si l'on tient compte de la publication au *Moniteur belge.*

Nous n'avons pas perdu une seconde depuis que j'ai pris le dossier en main, mais, d'un bout à l'autre, la procédure s'étend sur 20 ou 22 mois. Vous n'arriverez pas à raccourcir ce délai. Une conclusion s'impose : il faut modifier l'ordonnance. M. Draps va proposer, à ma demande, un projet visant à simplifier certaines procédures.

Le PRD ne doit certainement pas être une deuxième déclaration de politique générale, mais il faut trouver le juste milieu entre une telle déclaration et un plan « à la soviétique » comprenant une foule de données, et dont la réalisation requiert des années de travail.

Un gouvernement qui s'installe en juillet devrait, à mon sens, pouvoir publier son projet en février ou en mars, et le plan définitif devrait être publié sept ou huit mois plus tard, c'est-à-dire à la fin de l'année suivante.

Il est important de progresser rapidement par rapport au projet. Nous allons vous soumettre des propositions de simplification qui n'ont pas pour but de vider l'exercice de sa substance. L'élément le plus intéressant pour le gouvernement, ce n'est pas le document publié, mais les travaux préparatoires, l'ensemble des débats, dans lesquels chacun explicite ses choix.

Dès que le projet est publié, on se met au travail, sans attendre la publication du plan définitif.

Nous allons donc présenter des propositions de simplification. Il serait, par exemple, sage de faire coïncider l'enquête publique et l'avis des communes et des organes consultatifs.

Les collègues se prononcent de toute façon à la fin de l'enquête publique. Pourquoi leur redemander de se prononcer une fois encore un ou deux mois après, cela n'a pas de sens. Là, on gagnerait déjà deux mois et demi environ.

Nous avons encore d'autres idées et nous allons donc soumettre un projet d'ordonnance avant la fin de l'année sur ce thème. Ce projet d'ordonnance inclura également des simplifications des procédures d'élaboration et d'abrogation des modifications des PPAS. En effet, des procédures trop compliquées paralysent le travail. C'est vraiment un domaine où le mieux est l'ennemi du bien. Je pense que les personnes qui ont voté cette ordonnance en 1991 étaient animées de bonnes intentions mais ont mis en place un système beaucoup trop lourd à porter, quelle que soit la qualité des hommes qui composent le gouvernement. Je vous le dis en toute honnêteté. Nous devons donc absolument trouver un moyen terme entre les deux caricatures que nous avons, M. Pesztat et moi, définies. Je rejette ces deux caricatures. Il faut trouver un juste milieu.

Je vous annonce aussi que je ferai un tour des 19 communes. Je l'ai déjà fait l'année dernière pour écouter les gens pendant l'enquête publique. C'est lourd à porter. Je vais donc recommencer ces 19 soirées dans les 19 communes. Vous croyez que c'est une partie de plaisir, Monsieur Doulkeridis ?

Je vous propose de m'accompagner.

M. Christos Doulkeridis. — Si vous m'invitez, attention, je vais saisir la balle au bond. Je suis prêt à venir avec vous.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Venez avec moi, vous allez voir ce que c'est !

M. Christos Doulkeridis. — Volontiers !

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Moi, j'ai l'expérience des comités de quartiers.

M. Christos Doulkeridis. — Je prends acte de l'invitation du Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Nous faisons un maximum, non seulement pour informer la population, mais aussi pour l'écouter parce qu'il est clair, Monsieur Doulkeridis, — ce n'est pas vous qui me démentirez — que quelle que soit la masse d'objectifs, de stratégie, de politique, d'informations que contient ce plan, il y aura toujours certaines alternatives, certaines nuances, certaines variantes à apporter à l'exécution des politiques. Moi, j'aime autant entendre les gens et savoir ce qui les préoccupe réellement. Je ne tiens pas à faire leur bonheur malgré eux et si l'on vient me proposer certaines modalités d'exécution, qui sont agréables à la population, en bon démocrate et soucieux du bien commun, je serai le premier à m'incliner, comme chacun d'entre vous le ferait, je n'en doute point.

Ce que cela a coûté ? Cela coûte cher, Monsieur Cerexhe. Cela coûte très cher parce qu'il y a des études préalables, l'enquête publique à financer.

Il faut informer le public. Si on ne le faisait pas, vous nous diriez que nous demandons un avis sur des choses dont les gens ne connaissent même pas l'existence.

Donc, cela coûte cher. En 2001, nous avons engagé près de 39 millions de francs belges — 964 000 euros environ — et, en 2002, 767 000 euros, environ 31 millions de francs. Je trouve cela trop cher mais c'est parce que les procédures sont très lourdes; il faut les simplifier. Il faut essayer que cela coûte moins cher.

Nous avons donc commencé la campagne d'information. Vous avez peut-être entendu ce matin le spot radio. Il faut que les gens sachent que le plan existe, qu'ils sachent comment ils peuvent se le procurer si cela les intéresse. Il est clair que la grande masse de la population ne se sent peut-être pas concernée mais il faut au moins que ceux qui le sont sachent que cela existe et où ils peuvent avoir l'information. C'est le but de la campagne que nous avons commencé à lancer ce matin.

Ce que je peut dire en tout cas, c'est que nous n'avons pas attendu aujourd'hui pour commencer l'exécution du PRD. En fait, nous avons déjà pris de nombreuses décisions qui se basent sur les cartes, sur les textes, etc. du projet de PRD que nous avions publié l'an passé. Aucune œuvre humaine n'est parfaite. Toute œuvre humaine est perfectible. Ce n'est pas facile de faire un PRD avec sept partis autour de la table, mais je pense que le fruit de tout cela — et Mme Carthé l'a souligné à juste titre —, c'est un compromis tout à fait acceptable, tout à fait respectable.

Si vous revenez au pouvoir dans deux ou trois ans, vous aurez beaucoup de difficultés à le modifier de fond en comble, je vous le dis aujourd'hui. On se reverra à ce moment-là pour en parler. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Benoît Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe. — Monsieur le Ministre-Président, je pense vraiment que l'on ne se comprendra jamais. Je ne vais pas revenir sur tous les points que vous avez soulevés mais je voudrais quand même faire deux ou trois remarques assez brèves.

Sur la continuité avec le travail fait lors du premier PRD, pourquoi n'avez-vous pas fait une évaluation de celui-ci ?

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — mais qu'est-ce que le constat …

M. Benoît Cerexhe. — Je vous ai écouté, laissez-moi poursuivre. Pourquoi n'avez-vous pas tenu compte des évaluations qui étaient faites ?

Parler d'une continuité par rapport au plan de votre prédécesseur, vous allez un peu loin !

En ce qui concerne l'aspect concret du PRD, ce n'est pas parce que vous agitez un certain nombre de cartes ici à la tribune que vous allez me convaincre qu'il y a des objectifs concrets dans votre plan régional de développement. Je pense que l'exemple de M. Pesztat était tout à fait pertinent.

Je m'attendais à ce que vous me disiez quel effort vous alliez faire en termes de mobilité sur les cinq prochaines années, que cela soit en termes d'amélioration des fréquences, d'acquisition de matériel, et les moyens que vous allez y consacrer. Quels sont vos objectifs précis ? Eh bien cela — que ce soit en termes de logement, de mobilité ou dans d'autres domaines —, on ne le retrouve pas. Il n'y a pas que moi qui le pense; tous les avis qui ont été rendus par les communes, par la commission régional de Développement vont exactement dans ce sens-là. Vous pouvez continuer à prêcher contre tout le monde, à essayer de vous convaincre vous-même, vous ne convainquez en tout cas pas les interlocuteurs de terrain.

Enfin, je termine sur le délai. Je partage votre point de vue, bien évidemment. On se retrouve, comme l'a dit M. Pesztat, à 22 mois de l'échéance électorale, c'est beaucoup trop tard pour mettre en œuvre un plan régional de développement; vous nous dites que vous allez réformer la procédure. Moi, j'ai envie de vous répondre qu'il est un peu tard pour découvrir que cette procédure est lourde. Vous gérez cette matière, vous, les libéraux, Monsieur le Ministre-Président, depuis 1995, ici à la région. Vous n'avez pas proposé la moindre réforme dans ce domaine là. C'est maintenant, à 22 mois de l'échéance, que vous vous rendez compte que tout compte fait, les procédures sont un peu lourdes et qu'il faudrait les modifier.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

INTERPELLATION DE M. SERGE DE PATOUL A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LA PROBLEMATIQUE DES SERVICES DE REMUNERATION DES POUVOIRS LOCAUX »

INTERPELLATION JOINTE DE M. ALAIN BULTOT CONCERNANT « L'OFFRE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL INFORMATIQUES AUX ADMINISTRATIONS PUBLIQUES »

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER SERGE DE PATOUL TOT DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « HET VRAAGSTUK VAN DE DIENSTEN VOOR DE BEZOLDIGING VAN HET PERSONEEL VAN DE LOKALE OVERHEDEN »

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER ALAIN BULTOT BETREFFENDE « HET AANBOD VAN COMPUTERPROGRAMMA'S EN VAN COMPUTERAPPARATUUR BIJ DE OVERHEIDSBESTUREN »

Bespreking

Mme la Présidente. — La parole est à M. de Patoul pour développer son interpellation.

(M. Jan Béghin, Premier Vice-Président, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.)

(De heer Jan Béghin, Eerste Ondervoorzitter, vervangt Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.)

M. Serge de Patoul. — Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, avant d'aborder les questions précises reprises dans ma demande d'interpellation, je tiens à souligner, pour éviter toute ambiguïté, que je ne plaide nullement pour la fusion des services informatiques des administrations locales. L'informatique est intimement liée à l'organisation et à la gestion d'une structure d'une institution. Il est donc inconcevable, sous peine d'entamer un processus de fusion de communes, que cette activité ne soit pas dirigée par les pouvoirs locaux. Elle est d'ailleurs intimement liée aux priorités politiques que se fixe chaque commune.

Reste néanmoins que nous pouvons considérer qu'il existe trois à quatre piliers pour lesquels les communes sont dans l'obligation d'exécuter le même type de travail. Je pense aux services « population, état-civil, relations avec le Registre National », à la comptabilité communale et CPAS, à la gestion des ressources humaines et en particulier à la rémunération du personnel, et éventuellement à l'urbanisme.

Le thème de l'interpellation peut apparaître comme technique. Il serait erroné de penser qu'il ne s'agit que d'une question technique. Deux aspects sont sous-jacents aux problèmes que je souhaite évoquer dans cette interpellation, un aspect d'indépendance de gestion et un second aspect financier et socia liés à la problématique.

La question de la dépendance des pouvoirs publics vis-à-vis du ou des fournisseurs de logiciels est posée. La question de la dépendance vis-à-vis des fournisseurs de logiciels constitue un réel problème. L'exemple de la disparition du fournisseur AGD en Wallonie nous le rappelle de façon flagrante.

Je tiens à souligner qu'à l'initiative de nos collègues, Mme Françoise Schepmans et M. François Roelants du Vivier et du groupe socialiste, un débat fondamental a été initié au sujet de l'utilisation des logiciels libres par les pouvoirs publics régionaux. Ce débat correspond à un enjeu démocratique parce qu'il est lié aux risques qui existent, dans le cadre d'applications informatiques propriétaires dont on ne connaît pas le fonctionnement, de voir le droit constitutionnel progressivement remplacé par un droit privé au travers des technologies. Le débat est en cours en commission. Il me paraît donc inutile aujourd'hui d'approfondir cette question dans le cadre de mon interpellation. Je me réfère au travail de commission menée sous la direction de Mme Payfa.

Le second aspect est financier et social. Des milliers de travailleurs des administrations communales et des CPAS de notre région peuvent voir leur vie quotidienne confrontée à des difficultés. La question est de pouvoir assurer le paiement régulier des rémunérations de ces travailleurs.

Les finances communales sont susceptibles de subir des effets négatifs d'amendes qu'elles pourraient être obligées de payer si elles devaient être dans l'incapacité de payer, dans les délais, l'ONSS. De plus, nous pouvons dès à présent considérer que la situation actuelle crée des coûts plus élevés pour l'ensemble des administrations locales par le manque d'effet de synergie.

Avec l'arrivée de l'euro, les communes ont dû adapter leurs programmes informatiques en matière de paiement des traitements.

La Région bruxelloise n'est malheureusement composée que de 19 communes. Cela constitue un marché fort étroit pour les sociétés qui conçoivent les programmes. Ce marché se limite à 19 administrations communales et 19 CPAS. Il s'agit d'un exemple supplémentaire de l'effet pervers de la limitation de notre région aux seules 19 communes.

La situation actuelle montre que dans l'ensemble des communes bruxelloises et des CPAS, les programmes informatiques utilisés par les services de traitements ne sont pas tellement performants. Pour certains, on peut parler de programmes réellement défectueux.

Certaines sociétés se sentant en position de force vis-à-vis de leur client, qui n'est autre qu'une administration locale, communes et CPAS ne semblent pas être enclins à agir avec efficacité pour corriger leur programme de gestion de ressources humaines. Que ce soit WGH, le CIGER ou Login, des très sérieux problèmes de fonctionnement du programme atténuent fortement l'efficacité des services de traitements des administrations communales.

Quelles sont les possibilités qui s'offrent dès lors aux pouvoirs locaux bruxellois ?

La première piste qui apparaît comme la plus facile est de travailler avec un secrétariat social. Cette piste s'avère très vite inopportune. Effectivement, le marché étroit que représentent les 19 communes et l'obligation pour un secrétariat social de devoir consacrer un investissement important pour s'adapter aux règles de calcul des rémunérations liées aux pouvoirs locaux a pour conséquence un désintérêt des secrétariats pour effectuer le travail.

Une deuxième piste est de trouver un logiciel de rémunérations fonctionnant bien. Comme en Région bruxelloise, il n'existe pas de bonnes référence. Cela ne peut se trouver que dans une autre région.

Or, si une commune bruxelloise acquiert un programme informatique de rémunérations d'une autre région, elle devra demander au concepteur un programme de l'adapter pour qu'il soit conforme aux règles spécifiques en Région bruxelloise. Nous nous retrouvons à nouveau confrontés à l'étroitesse du marché et donc à un intérêt faible des sociétés sérieuses susceptibles de faire un travail de qualité.

Une troisième piste est d'œuvrer pour avoir un fournisseur qui fasse un programme informatique de gestion de ressources humaines adapté aux communes de la Région bruxelloise et fonctionnant bien. Pour l'instant, les faits montrent que cette piste n'apporte pas de réponse satisfaisante.

Les spécificités régionales bruxelloises, comme les primes de bilinguisme, sont communes aux différents pouvoir locaux bruxel-

lois. Il s'agit d'une matière essentiellement technique. Il m'apparaît donc opportun que l'on puisse tenter de trouver une solution susceptible d'intéresser l'ensemble des communes bruxelloises. La Région bruxelloise est bien placée, avec le Centre informatique de la Région bruxelloise, pour étudier la question afin d'arriver à ce que les communes aient un programme informatique performant de gestion des ressources humaines.

Aujourd'hui, nous risquons de voir certaines communes, à cause de leur programme informatique, payer en retard leur personnel et l'ONSS. La conséquence sociale serait grave et la conséquence financière résultant d'amendes à payer ne serait pas acceptable. Je pense que dans un esprit de saine gestion, la région doit agir pour éviter ce type d'incident et pour créer les effets de synergie susceptibles de minimiser les coûts informatiques pour les pouvoirs locaux.

Outre le problème que je pose et qui fait partie de l'actualité, il m'apparaît que d'autres matières devraient pouvoir être traitées de la même façon. Je pense à la comptabilité communale et à la comptabilité CPAS, à la gestion des services « population, état civil, relations avec registre national », et éventuellement l'urbanisme.

Le ministre peut-il préciser ce que le gouvernement régional est prêt à mettre en œuvre pour répondre aux difficultés informatiques actuelles des communes et des CPAS dans la gestion des ressources humaines et dans la recherche de synergies entre les pouvoirs locaux ? *(Applaudissements sur les bancs du MR.)*

M. le Président. — La parole est à M. Bultot pour développer son interpellation jointe.

M. Alain Bultot. — Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, le groupe socialiste estime qu'il y a lieu d'élargir le débat à la problématique globale de l'offre de logiciels et de matériel informatique aux administrations publiques.

En effet, la récente faillite de la firme « AGD », société informatique spécialisée dans la fourniture de logiciels aux administrations publiques, a mis en exergue les dangers pour celles-ci d'une offre informatique limitée et gérée par le privé.

Une centaine de communes et autant de CPAS de la Région wallonne, qui dépendaient de cette société pour certaines applications informatiques essentielles, telles que la comptabilité, l'élaboration des budgets ou le calcul des salaires, sont contraints de trouver dans l'urgence des solutions alternatives auprès d'autres fournisseurs.

Outre les problèmes pouvant relever de la continuité du service public, cette situation pourrait engendrer des coûts non négligeables, notamment en matière d'investissement et de formation du personnel.

D'après nos informations, seules six sociétés informatiques sont, à l'heure actuelle, compétentes dans la fourniture de matériel informatique et dans l'offre logicielle à destination des administrations publiques. Il semble en outre que Dexia occupe, par l'intermédiaire de ses filiales (Ciger, WGH, CEVI et ICL), une position dominante dans ce secteur et ce, tant en Flandre qu'en Wallonie et à Bruxelles.

Le monopole de fait de Dexia est renforcé par le fait que les logiciels utilisés sont encodés sous format propriétaire, ce qui ne permet pas à l'administration de connaître la structure des programmes à défaut de disposer des codes sources.

En outre, le monopole de Dexia ne se limite pas à l'offre de matériel informatique et de logiciels. En effet, au travers de PubliLink, Dexia semble également détenir une position dominante pour la gestion financière et bancaire des administrations publiques (gestion de paiements, d'emprunts, etc.). au demeurant, plus de 95 % des communes belges et 80 % des CPAS utiliseraient ce logiciel.

Or, afin d'utiliser de manière optimale les services offerts par PubliLink, l'administration publique doit posséder ses comptes financiers auprès de Dexia Banque.

L'intérêt pour Dexia de développer PubliLink est donc triple :

— le profit lié à la commercialisation d'un logiciel;

— la fidélisation, voire l'augmentation, du nombre des clients;

— la gestion de la trésorerie, des dettes, de la comptabilité de leurs clients.

A ce stade de l'interpellation, je souhaiterais, Monsieur le Ministre-Président, vous poser les questions suivantes :

— au vu de la position dominante qu'occupe Dexia-Banque sur le marché des services informatiques, pensez-vous qu'il soit encore possible de faire jouer pleinement la loi sur les marchés publics dans ce secteur ?

— au moyen de PubliLink, Dexia occupe une position dominante dans la gestion financière et bancaire des administrations publiques. Cela n'altère-t-il pas le jeu de la concurrence sur le marché bancaire des communes ?

— ne vous semble-t-il pas nécessaire de reporter toute réforme informatique pour les administrations publiques, par exemple la réforme comptable des communes, afin d'éviter tout renforcement de la dynamique de dépendance de celles-ci vis-à-vis de leur fournisseur informatique ?

Pour nous socialistes, il est nécessaire d'assurer l'indépendance des administrations publiques vis-à-vis de leur fournisseur de logiciels et de matériel informatique.

Cette indépendance ne peut être réalisée selon nous qu'à la condition d'abandonner l'utilisation de logiciels encodés sous format propriétaire au profit du logiciel libre.

Les avantages du logiciel libre sont multiples :

— réhabilitation du jeu de la concurrence, notamment sous la forme de marchés publics de services concernant l'adaptation des logiciels aux besoins spécifiques de l'administration, la maintenance de l'outil et la formation des agents;

— pérennité des données;

— réduction des coûts, etc.

Ainsi, à l'occasion des auditions organisées dans le cadre de l'examen des propositions de décrets déposées par le PS et le MR en vue de recourir aux logiciels libres dans la fonction publique régionale, M. Hervé Feuillien, directeur général du CIRB, a notamment rappelé que « pour des logiciels fondamentaux qui ont trait à la puissance publique, comme un logiciel de comptabilité, l'Etat ne devrait pas être dépendant d'un fournisseur, afin d'assurer l'indispensable pérennité des données ».

Nous souhaiterions connaître votre opinion quant à la solution proposée par le groupe socialiste, laquelle consisterait à confier au CIRB la mission de développer des logiciels libres offrant les mêmes fonctionnalités aux administrations locales que celles actuellement disponibles sous la forme de logiciels propriétaires, en matière de gestion comptable et financière, de calcul des traitements, de mise à disposition d'informations légales et administratives, etc.

La migration vers ces logiciels libres pourrait s'effectuer progressivement, en fonction des fonctionnalités qui deviendront disponibles, et sur une base volontaire, de manière à respecter l'autonomie communale.

Il semblerait que cette approche rejoigne certaines préoccupations que vous aviez évoquées lors de la déclaration de politique régionale, telles que les efforts qui seront entrepris afin d'améliorer l'informatisation des communes et de « sensibiliser les pouvoirs locaux à l'utilisation des logiciels libres, ce qui peut engendrer des économies substantielles ».

Dès lors, pourriez-vous déjà nous indiquer le type d'actions que vous entendez développer afin de sensibiliser les administrations publiques bruxelloises à cette problématique ?

Pour conclure, je rappellerai que, en cette matière, les enjeux sont de plusieurs ordres :

— garantir l'indépendance des administrations publiques dans leurs investissements informatiques;

— leur offrir la possibilité de bénéficier des avantages résultant du recours aux logiciels libres, tels que la réduction des coûts par la suppression de la charge des licences, la pérennité des données et la sécurité des communications, s'agissant notamment des données à caractère confidentiel;

— et veiller au respect de la concurrence sur le marché bancaire des communes. D'avance je vous remercie, Monsieur le Minstre-Président, pour les réponses que vous voudrez bien apporter à ces questions. *(Applaudissements sur les bancs du PS.)*

M. le Président. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Monsieur le Président, Chers Collègues, la problématique de l'indépendance de l'État face à un fournisseur n'est pas propre à l'offre de logiciels informatiques. La pérennité de l'État et son indépendance vis-à-vis de ses fournisseurs ont été organisés dans notre pays à travers la loi sur les marchés publics et la définition du cahier général des charges. Je dois bien reconnaître qu'en ce qui concerne l'utilisation par les institutions publiques de logiciels se pose la problématique de la fiabilité dans la durée du prestataire de services et les récentes faillites, fermetures d'entreprises et reconstructions dans le secteur des nouvelles technologies de l'information montrent combien ce secteur est fragile.

Cependant, il ne faut pas nier que les coûts de développement de solutions propres à la Région de Bruxelles-Capitale, tant pour le développement de logiciels de rémunération que pour d'autres applications informatiques, vont générer des coûts de développement importants ne fût-ce que parce qu'ils doivent être réalisés dans les deux langues nationales. Je constate en effet que les solutions proposées par les fournisseurs de logiciels dans nos communes sont souvent des développements qui sont financés par celles-ci et qu'une fois développées elles sont proposées en version unilingue en Région wallonne ou en Région flamande.

Les expériences réalisées du temps de l'Agglomération de Bruxelles à travers le CIAB pour le développement de solutions informatiques sur mesure se sont révélées très vite hors de prix en raison de la volonté de spécificité propre à chaque commune de la Région de Bruxelles-Capitale. Ces développements ont entraîné le CIAB dans une spirale déficitaire qui a conduit finalement à sa disparition.

Je ne suis donc pas favorable à engager le CIRB dans ce type de processus mais plutôt d'essayer de négocier des contrats-cadres entre le CIRB et un fournisseur de logiciels fixant les coûts d'utilisation de ces logiciels pour l'ensemble des partenaires locaux ou sur la base d'une demande de la totalité des communes de Bruxelles, le développement pour toutes ces communes d'un produit régional dont la maintenance et les développements ultérieurs seront assurés par le CIRB.

Votre question met bien en évidence l'étroitesse du marché bruxellois et ce n'est donc qu'à travers une décision unanime des 19 communes que je pourrai charger le CIRB d'étudier un programme informatique performant de gestion des ressources humaines qui permettrait de réaliser sans aucun doute des économies d'échelle pour l'ensemble des utilisateurs.

Assurer la libre concurrence et à la fois assurer la pérennité des services, tel est le défit pour le développement de solutions informatiques en Région de Bruxelles-Capitale. Assurer dans ce cadre l'indépendance financière des communes et CPAS de Bruxelles, mais aussi de la région et de ses pararégionaux, est une de mes préoccupations. C'est dans ce cadre et dans le cadre de l'exercice de la tutelle sur les communes que je veillerai à être attentif à cette problématique.

Enfin, les initiatives que j'ai prises en chargeant le CIRB de négocier des solutions pour l'ensemble des partenaires régionaux et locaux seront poursuivies.

J'en arrive à la question posée par M. Bultot en ce qui concerne la problématique PubliLink. Je lui rappelle que conscient de cette problématique et soucieux d'une saine concurrence sur le marché de

l'informatique, le CIRB a été chargé par le gouvernement dans le cadre de ses missions de gestion de l'accord-cadre Irisnet, le réseau haut débit, de signer une convention-cadre avec PubliLink afin que les services de PubliLink y soient accessibles. A ce jour, seul le CIRB et la commune de Woluwe-Saint-Pierre utilisent ce service. Nous attendons incessamment l'offre de prix de PubliLink pour étendre ce service Irisnet à l'ensemble des partenaires institutionnels bruxellois. Cette solution amènera une diminution du coût du service PubliLink de 40 %.

L'indépendance à l'égard d'un transporteur est donc assurée par le réseau Irisnet. L'indépendance à l'égard du fournisseur de logiciels doit être renforcée. Cependant, il ne faut pas nier que les coûts de développement de solutions propres à la Région de Bruxelles-Capitale, tant pour les services financiers que pour d'autres applications informatiques, vont générer des coûts de développement importants ne fût-ce que parce qu'ils doivent être réalisés dans les deux langues nationales. Assurer la libre concurrence et à la fois assurer la pérennité des services, tel est le défi pour le développement de solutions informatiques en Région de Bruxelles-Capitale. Assurer dans ce cadre l'indépendance financière des communes et CPAS de Bruxelles, mais aussi de la région et de ses pararégionaux, est une préoccupation réelle. Comme vous le savez très certainement, la libéralisation des marchés financiers impose à l'ensemble des acteurs publics de mettre en concurrence l'attribution de leur gestion financière.

Ensuite, vous aurez constaté également comme moi dans les journaux du week-end passé que la problématique que vous soulevez a trouvé une réponse du côté de la Région wallonne par le rachat par les ministres Michel et Arena de la curatelle de la société faillie AGD. Ce logiciel n'est pas, à ma connaissance, utilisé en Région de Bruxelles-Capitale mais je peux vous dire dès à présent que mon cabinet a pris contact avec les autorités compétentes wallonnes pour attirer leur attention sur le fait qu'il serait intéressant pour eux et peut-être pour nous — moyennant de probables adaptations — de faire de ce logiciel un logiciel libre. Voilà une piste pour dégager une solution à la question que vous m'avez posée.

Par rapport à votre question sur la réforme comptable des communes, j'ai chargé Ernst et Young de développer un progiciel permettant à chaque commune d'établir à partir des balances budgétaires et de la balance des soldes généraux :

— la saisie automatique des données des balances de la comptabilité budgétaire et de la comptabilité générale;

— le contrôle automatique de la comptabilité générale et la vérification de la concordance des opérations budgétaires;

— l'élaboration automatique des comptes annuels : bilan, compte de résultats …

— la création automatique d'un rapport d'analyse des opérations de l'exercice écoulé;

— le contrôle logique,

etc.

Enfin, par rapport à votre question sur les logiciels libres, je suppose que vous savez qu'il y a une commission au niveau de l'Assemblée parlementaire de la Cocof qui se penche sur le problème et qui a déjà auditionné plusieurs experts en ce domaine comme je l'avais déjà évoqué à la première réunion de cette commission, je crois qu'il s'agit d'une question qui doit être traitée par un parlement et non par un exécutif et qu'il faut prendre en considération le coût total de la propriété, en anglais *total cost of ownership*.

Prendre une décision dans le sens de l'obligation d'utiliser des logiciels libres par les administrations sans considérer celui-ci pourrait provoquer de sérieux problèmes.

Cela a déjà été souligné dans cette commission, que M. de Patoul connaît encore beaucoup mieux que moi.

Quant aux actions de promotion des logiciels libres, sachez que j'ai invité le 11 mars 2002 l'ensemble des bourgmestres — ou les personnes responsables de l'informatique des communes — à participer en mon cabinet, avec une société spécialisée en la matière, à une action de ce type — sensibiliser les pouvoirs locaux à l'utilisation du réseau Irisnet, mise en place d'une solution extranet, ainsi qu'à l'utilisation de logiciel libre — le logiciel ZOPE — dans la sphère communale. Ce projet Pilote consiste en la mise en place d'une solution de travail collaboratif multilingue, basée sur les technologies Internet, intégrant un client de courrier électronique, un annuaire, un système de *workflow* et un espace de publication dynamique utilisant ce *workflow*. Cette solution est destinée aux services communaux et est intégrable et diffusable sur leur site Internet.

Je peux vous dire que les communes présentes à la première réunion n'étaient pas nombreuses et seuls les bons élèves de Woluwe-Saint-Lambert et Schaerbeek ont décidé d'implémenter le projet-pilote.

Je vais cependant continuer à encourager les communes à utiliser des logiciels libres puisque j'ai demandé au CIRB qu'il ait en son sein les compétences nécessaires pour, par exemple, aider les communes à utiliser la suite bureautique *Open Office*. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Serge de Patoul pour une réplique.

M. Serge de Patoul. — Monsieur le Président, je remercie le Ministre-Président pour cette réponse précise. Je pense que des solutions mixtes associant pouvoirs publics et concepteurs de sociétés privées sont probablement la voie la plus adéquate. Je ne peux qu'encourager le Ministre-Président à adopter cette formule, tout en conservant la maintenance dans les mains du public de manière à garantir le maintien de l'information et la pérennité des programmes.

Je salue sa volonté d'organiser des concertations et l'invite à prendre des initiatives vis-à-vis des communes en vue d'entamer une réflexion conjointe sur le type de matières pour lesquelles un programme commun est susceptible d'intéresser les pouvoirs locaux. On a cité la gestion des ressources humaines et, plus particulièrement, des traitements mais je pense qu'il faut élargir la réflexion à d'autres domaines. Il est évident, comme l'a dit le Ministre-Président, que les communes doivent pouvoir s'inscrire dans cette logique et qu'une concertation s'impose.

M. le Président. — La parole est à M. Alain Bultot.

M. Alain Bultot. — Monsieur le Président, je voudrais revenir sur le problème de la concurrence, particulièrement réduite, et sur le fait que nous sommes confrontés à un monopole privé pour ce type de services. Je ne pense pas que vous ayez répondu clairement sur ce point. Si les prestataires de services devraient disparaître, quelle pourrait être l'attitude de la région ?

M. le Président. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Monsieur le Président, les communes doivent procéder à des appels d'offres et le marché y répond. Parfois, certaines offres sont meilleures que d'autres ou des entreprises sont les seules à répondre.

Il est donc normal d'acheter les services qui sont proposés. On peut déplorer qu'il y ait un acteur dominant sur un marché mais tant que les autres ne peuvent le concurrencer, que voulez-vous faire ?

Il est important que les communes lancent les appels d'offres requis par la loi sur les marchés publics. Je reconnais que dans certains domaines, la concurrence est faible mais je ne vois pas comment y remédier : il ne m'est pas possible de susciter des concurrences artificielles. C'est au marché à s'organiser et aux différents acteurs à faire en sorte de devenir aussi forts que leurs concurrents.

En cas d'abus dus à une position dominante, on pourrait faire application des directives européennes mais en l'occurrence, pour le moment, tout ce que nous pouvons faire c'est respecter les lois du marché.

M. le Président. — Les incidents sont clos.

De incidenten zijn gesloten.

INTERPELLATION DE M. MICHEL VAN ROYE A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, CONCERNANT « LES CONCLUSIONS DU GROUPE DE TRAVAIL REGIONAL CHARGE DE PREPARER LE SOMMET MONDIAL RIO + 10 A JOHANNESBURG ET LES CONSEQUENCES, POUR LA REGION BRUXELLOISE, DE SA PARTICIPATION A CE SOMMET »

INTERPELLATION JOINTE DE MME ADELHEID BYTTEBIER CONCERNANT « LE SUIVI DU SOMMET MONDIAL RIO + 10 A JOHANNESBURG »

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER MICHEL VAN ROYE TOT DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, BETREFFENDE « DE CONCLUSIES VAN DE GEWESTELIJKE WERKGROEP BELAST MET DE VOORBEREIDING VAN DE WERELDTOP RIO + 10 IN JOHANNESBURG EN DE GEVOLGEN VAN HAAR DEELNAME AAN DIE TOP VOOR HET BRUSSELS GEWEST »

TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN MEVROUW ADELHEID BYTTEBIER BETREFFENDE « DE OPVOLGING VAN DE WERELDTOP RIO + 10 IN JOHANNESBURG

Bespreking

M. le Président. — la parole est à M. Van Roye pour développer son interpellation.

M. Michel van Roye. — Monsieur le Président, le 6 mars dernier, le Parlement bruxellois a voté une résolution soutenue par tous les partis démocratiques, qui visait à créer un groupe de travail chargé de préparer le Sommet de Johannesburg. Ce groupe de travail devait formuler les recommandations de notre région au gouvernement fédéral qui représentait la Belgique au Sommet. Ces recommandations devaient être soumises au Parlement après avoir été discutées avec tous les partenaires de terrain. Le groupe de travail devait ensuite examiner comment mettre sur pied un groupe d'appui permanent composé des représentants des partenaires sociaux, des ONG, des pouvoirs locaux et des associations sociales bruxelloises avec comme mission : soutenir la mise en route d'actions dans le cadre de l'agenda 21, encourager la participation locale au développement durable, y sensibiliser la population et formuler des recommandations en matière de développement durable à destination des autorités régionales.

Après un rappel que nous lui avions adressé en juin, le ministre a signalé qu'il avait déjà donné instruction à son administration d'instaurer le groupe de travail mais que c'était au gouvernement qu'il revenait de formuler des recommandations et que par ailleurs, le groupe d'appui pouvait être trouvé au sein du Conseil de l'Environnement.

Depuis lors, j'ai appris que l'IBGE avait organisé une première réunion d'un groupe de travail régional de développement durable, le 27 juin dernier, soit trois mois après le vote de la résolution, un peu trop tard — c'est trop bête ! — pour permettre le débat que vous vous étiez engagé à organiser devant le Parlement avant le Sommet de Johannesburg.

Quoi qu'il en soit, le Parlement n'a pas été saisi avant les vacances d'été d'une demande d'examen des recommandations formulées par ce groupe dont la composition elle-même n'était pas connue à l'époque. La presse n'a d'ailleurs pas répercuté le fait que le premier ministre aurait défendu à Johannesburg des thèmes chers aux Bruxellois. Dès lors, en guise de suivi de la résolution adoptée par le Parlement, malheureusement après la fin du Sommet en question, je vous serais reconnaissant de bien vouloir nous informer des suites que vous avez données au vote de la résolution. Plus précisément : quelles recommandations le groupe de travail cité plus haut a-t-il formulées et celles-ci ont-elles été avalisées par le gouvernement, même si le Sommet a déjà eu lieu ?

Quelles propositions de mise en place d'un groupe d'appui permanent le groupe de travail a-t-il faites pour pouvoir initier, encourager et suivre toutes les initiatives en faveur d'un développement durable ?

Le Conseil de l'Environnement, pour autant que cette piste que vous avez évoqués en juin ait été suivie, a-t-il rendu un avis sur les recommandations ?

Dans l'affirmative, quel est-il ?

Par ailleurs, le groupe d'appui tel que défini dans la résolution doit être un groupe opérationnel dont le rôle dépasse celui du Conseil de l'Environnement, simplement chargé de rendre des avis. Ce groupe d'appui doit également remplir les missions décrites précédemment. Comment ce groupe d'appui se met-il en place ? Avec quels moyens et quelle autorité ? De plus, il me paraît essentiel pour réussir à mettre en œuvre la résolution que les communes deviennent des partenaires actifs et cohérents avec les actions régionales et que des responsables communaux soient impliqués dans ce processus, qui a démarré en juin.

Les matière concernées par le suivi de Johannesburg sont gérées par plusieurs ministres bruxellois, ce qui, nous le constatons de plus en plus, ne simplifie pas les choses dans l'équipe actuellement en place. Y a-t-il un consensus au sein du gouvernement sur les objectifs et les moyens à mettre en œuvre ?

D'une façon générale, le Sommet de Johannesburg, critiqué pour la maigreur de ses conclusions, a-t-il apporté de nouvelles orientations ou de nouveaux moyens à la politique du gouvernement bruxellois et dans l'affirmative, lesquels ?

Enfin, la mise en œuvre tardive du groupe de travail a empêché la tenue d'un débat devant le Parlement avant le Sommet de Johannesburg. Connaissant la sensibilité de tous les partis démocratiques qui ont approuvé cette résolution, que proposez-vous pour qu'un débat de fond puisse avoir lieu sur le suivi de ce Sommet ? (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

De voorzitter. — Het woord is aan Mevrouw Adelheid Byttebier voor haar toegevoegde interpellatie.

Mevrouw Adelheid Byttebier. — Mijnheer de Voorzitter, dit thema wordt in twee talen behandeld. De vragen die zopas in het Frans zijn gesteld, hebben ongeveer dezelfde inhoud als mijn vragen. De groene parlementsleden delen dezelfde bekommernis, ongeacht de taal die ze spreken of het feit dat ze tot de meerderheid, dan wel tot de oppositie behoren.

Vóór het zomerreces heb ik een uiteenzetting gehouden in het kader van de bespreking van de resolutie van de top van Johannesburg. De resolutie bevat twee delen. Het eerste betreft het standpunt dat de Brusselse Hoofdstedelijke Raad aan de andere kant van de wereld zou gaan verkondigen. Nog belangrijker was echter het tweede deel, namelijk de vraag wat Brussel na de top op lokaal vlak zou realiseren.

Inmiddels is de top achter de rug. In het tijdschrift van de Vereniging van stad en gemeenten van Brussel-Hoofdstad wordt Johannesburg 2002 een uitdaging voor Brussel genoemd. Op initiatief van schepen Michiel Vandenbussche wordt er op 24 oktober in dit parlement een studiedag over die materie georganiseerd. De goede wil van de lokale overheden betekent een belangrijke stimulans. Inmiddels is er overigens een burgerparlement Duurzaam Consumeren opgericht. Voorts heeft het BIM ambitieuze plannen voor de ecosite in Kuregem. Ik vermeld ook het forum binnen de Vereniging van stad en gemeenten van Brussel. Kortom, het middenveld doet inspanningen om een draagvlak te creëren.

Het Parlement heeft over de grenzen van meerderheid en oppositie heen een resolutie goedgekeurd om in de Brusselse gemeenten te werken aan duurzame ontwikkeling. Het is belangrijk dat er interactie bestaat tussen het beleid en het middenveld.

Tien jaar geleden was ik lid van een vereniging die zich inzette voor de realisatie van de doelstellingen van de conferentie van Rio via Agenda 21. Op lokaal vlak zijn verenigingen en werkgroepen blijven zoeken naar de mogelijkheden waarover de overheid beschikt om zoveel mogelijk aspecten van duurzame ontwikkeling te realiseren.

Dat is de essentie van het tweede deel van de resolutie : we vragen de hulp van de Brusselse gewestelijke Overheid om een blijvend Steunpunt voor Duurzame Ontwikkeling op te richten, samen met de lokale partners, sociale partners, NGO's en Brusselse verenigingen.

De heer Van Roye heeft er reeds op gewezen dat we graag vóór de zomer hadden vernomen wat er in Johannesburg zou worden gezegd. Ik hoop dat we dat nu zullen horen. Wat waren de aanbevelingen van de Brusselse delegatie in Johannesburg ? Op welke manier zal de opvolging op gewestelijk niveau worden georganiseerd ? Welke concrete stappen worden er gedaan voor de oprichting van het Steunpunt voor Duurzame Ontwikkeling ? Werden de verschillende partners reeds gecontacteerd ? Wordt er in de begroting in de nodige middelen voorzien ? Hoever staat het met de tendensscenario's, de cijfers en de doelstellingen van Kyoto ? Ook in Kyoto is er een internationaal verdrag tot stand gekomen.

Namen als Kyoto, Rio en Johannesburg klinken idyllisch, maar het zijn plaatsen waar hard is gewerkt om op wereldniveau tot afspraken te komen. Ik neem deze gelegenheid te baat om te vragen dat we de tendensscenario's vóór her reces ontvangen. Wanneer mogen we ze verwachten ?

M. le Président. — La parole est à M. Joseph Parmentier.

M. Joseph Parmentier. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, nous avons adopté ici-même le 31 mai 2000 des recommandations à votre gouvernement, que nous souhaitons voir intégrées dans votre avis au gouvernement fédéral sur son avant-projet de plan pour un développement durable 2000-2003.

Ensuite, nous avons pris, en mars 2002, une résolution visant à créer un groupe de travail — dont la composition ne m'est au demeurant toujours pas connue — censé préparer les éléments qui auraient dû être transmis au même gouvernement fédéral afin qu'il puisse les relayer au Sommet international de Johannesburg.

Un groupe d'appui structurel et une table ronde avec la société civile ont en outre été évoqués lors de notre séance plénière du 29 mars 2002.

Selon des informations qui me sont revenues, le fameux groupe de travail s'est réuni vers la fin du mois de juin 2002, sans que rien n'ait filtré à ce sujet. Comme par extraordinaire, juste à la veille des vacances parlementaires … Ce procédé confine à la manœuvre : on donne ainsi le sentiment que le nécessaire a été fait mais on a privé notre Assemblée de toute possibilité de contrôle. Jusqu'à ce jour, Monsieur le Ministre, personne n'a eu vent du contenu de ces travaux.

Il semble inutile d'ajouter qu'aucune information ne nous a non plus été communiquée pour ce qui concerne le groupe d'appui, dont la création avait aussi été prévue par la résolution de mars 2002.

(Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)

(Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op.)

Disposiez-vous d'un texte émanant du groupe de travail avant votre départ pour l'Afrique du Sud ou bien le texte de votre contribution a-t-il été rédigé sur un coin de table dans la zone de transit ?

Tout cela produit la malheureuse impression que le MR fait fi du développement durable. Le groupe socialiste prendra acte de votre réponse.

Ce texte, quel qu'il soit, a-t-il par ailleurs été transmis au gouvernement fédéral ?

Dans la négative, vous-êtes-vous appuyé sur notre avis du 31 mai 2000 ?

Je n'ignore pas le peu de poids que cet avis aurait pu représenter face au foisonnement des propositions et interventions dont le Sommet de Johannesburg a eu à connaître. Il aurait cependant été important d'en faire état, par respect pour l'institution parlementaire, mais aussi pour les citoyens de tous âges, à commencer par les jeunes des écoles qui se sont investis avec conviction et espoir dans le développement durable.

Johannesburg a généralement déçu les espoirs et les attentes des progressistes en raison du fait que l'attachement de certains pays au profit économique a conduit à la recherche du plus petit dénominateur commun.

Alors que les déclarations politiques prononcées lors du Sommet mondial ont été particulièrement généreuses, le plan d'action qui en constitue la matérialisation concrète s'avère minimaliste au regard des enjeux pour les générations futures.

Je profite de l'occasion pour souligner avec force que le parti socialiste avait dégagé quelques priorités pour ce Sommet. Elles sont loin d'avoir été rencontrées. Les trop modestes avancées pratiques engrangées jusqu'à présent sur le plan international me poussent à rappeler au moins une de ces priorités qui doit rester le fil rouge de notre action.

Pour nous, socialistes, les modes de production et de consommation industriels ne peuvent créer des richesses au profit de quelques uns, à des coûts inacceptables écologiquement et socialement, sans souci aucun du bien commun. il faut donc garder l'homme et la femme au centre de nos préoccupations et faire fi d'une économie égoïste qui n'intègre pas les impératifs sociaux et environnementaux. Placer l'économie avant l'humain n'est pas une solution que nous puissions retenir.

Monsieur le Ministre, nous connaissons tous le slogan « penser globalement, agir localement ». Le Sommet de Johannesburg était censé agir globalement. Qu'il ne l'ait pas fait ne doit pas nous empêcher de concevoir une action responsable dans notre propre région en respectant la nature, les réalités sociales et les impératifs économiques.

Dans son discours du 26 juin 2001, le Prince Laurent nous disait avoir proposé « une nouvelle approche de la notion d'environnement fondée sur les trois piliers que sont l'Ecologie, l'Equité sociale et l'Economie c'est-à-dire les trois E qui, dans notre société occidentale, sont souvent en concurrence et génèrent des situations conflictuelles dont les principales victimes sont les plus démunis. Il précisait que « sa vision consistait, au contraire, à favoriser la gestion équilibrée et équitable de ces trois piliers pour aboutir à un environnement universel, source de bien-être, d'emploi, de compréhension, d'harmonie. ».

Nos collègues Sven Gatz et Alain Adriaens, en séance du 29 mars de cette année, ajoutaient une quatrième composante, en l'occurrence celle de la « participation » citoyenne.

Pour ma part, je soulignerai une cinquième dimension, que j'aimerais voir prise en compte dans ce débat. Notre avis du mois de mai 2000 insistait déjà sur la nécessité de maintenir et de privilégier les recours aux structures publiques tout en développant des partenariats dans la mise en œuvre des politiques environnementales —. Il s'agissait notamment de la lutte contre les inondations, du traitement des eaux usées, de la politique des déchets et de la propreté publique en général. Vous connaissez, Monsieur le Ministre, l'intérêt que je porte à ces questions.

J'affirme donc, Monsieur le Ministre, que la protection des plus démunis passe impérativement par un contrôle public de toutes les actions politiques, lesquelles doivent toutes — aussi modestes soient-elles — être sous-tendues par les conclusions de la commission Bruntland.

Et puisque aucune démocratie digne de ce nom ne peut fonctionner sans la participation de tous les citoyens, y compris les plus jeunes, je vous invite donc, Monsieur le Ministre, à prendre la mesure des attentes que nos enfants expriment chaque jour dans nos écoles. Ils ont tellement de choses à nous enseigner sur ce plan. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

Mme la Présidente. — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature, de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, l'appréciation que l'on peut faire des conclusions du Sommet de Johannesburg est à facettes multiples.

Si la plupart des observateurs ont pu regretter la pauvreté des engagements formels et chiffrés dans le programme d'action, d'autres soulignent les avancées engrangées dans le domaine de l'accès à l'eau, à la santé, l'engagement à recourir plus intensément aux énergies renouvelables et surtout — fait marquant du Sommet — l'engagement d'un nombre suffisant de pays à ratifier le protocole de Kyoto, afin que celui-ci entre en vigueur.

On aura également noté l'image positive et progressiste que l'Europe, et la Belgique en particulier, ont donné d'elles au cours du Sommet. Je pense tout particulièrement au discours aussi remarquable que remarqué, prononcé par le premier ministre et dans lequel il s'est abstenu, avec raison, d'évoquer nos petites susceptibilités régionaliste belgo-belges.

Au delà des grandes déclarations dont le contenu peut, à juste titre, souvent paraître creux, le Sommet fut l'occasion pour les représentants d'autorités locales de manifester leur volonté de s'engager concrètement dans une démarche de développement durable. Il fut aussi l'occasion de nouer ou de renforcer des contacts bilatéraux ou multilatéraux entre représentants de pays industrialisés et de pays en voie de développement et ce, sur des projets concrets de coopération.

Pour vous dire, en toute franchise, le fond de ma pensée, je pense que la présence des trois régions au Sommet de Johannesburg était d'une utilité toute relative, s'agissant de discussions entre États sur des sujet sur lesquels les représentants de notre gouvernement fédéral étaient parfaitement préparés et conscients des enjeux régionaux qu'ils sous-tendaient, le cas échéant.

Je me suis rendu à Johannesburg, à la demande du gouvernement fédéral, et je me dois d'ailleurs de relever la grande qualité des négociateurs de l'État fédéral dont l'apport au sein de la délégation européenne fut incontestable.

Il est exact que le groupe de travail dont le Conseil régional avait demandé la constitution ne s'est réuni pour la première fois que le 27 juin, rendant impossible d'impliquer le Parlement dans la formulation de priorités à défendre par la région lors du Sommet. Cela est dû au fait que le texte du programme d'action à discuter à Johannesburg a été diffusé très tardivement par les Nations Unies. De plus, à la lecture de celui-ci, il est vite apparu aux membres du groupe de travail qu'il n'y avait pratiquement aucune possibilité ou utilité d'intervenir pour intégrer dans ce texte une sensibilité urbaine ou bruxelloise particulière puisque ce texte avait déjà été avalisé au Sommet de Bali par les États. Et les parties, qui restaient à discuter au moment où nous avons voté cette résolution, portaient sur des enjeux tels que la politique agricole de l'Europe et des Etats-Unis, sur les énergies renouvelables et les aspects de financement pour les pays pauvres et ceux de la globalisation.

Une deuxième réunion s'est tenue le 12 juillet, afin de discuter d'un avant-projet de déclaration politique, laquelle fut vite considérée comme nulle et non avenue dans les jours qui suivirent, étant donné qu'elle n'était que le fruit d'une réflexion unilatérale d'un seul État.

Une troisième réunion du groupe de travail s'est tenue le 19 septembre dernier. Au cours de cette réunion, un bilan de la participation belge et bruxelloise au Sommet de Johannesburg a pu être présenté, de même qu'une synthèse des principaux acquis du programme d'action adopté lors du Sommet. A cette occasion aussi, l'accent a été mis sur la nécessité d'assurer, comme nous y enjoint la résolution du Parlement, un suivi efficace et concret de ce Sommet au niveau bruxellois.

Iedereen weet toch dat er al veel initiatieven voor duurzame ontwikkeling bestaan, ik noem de diverse sectorale milieuplannen : het afvalplan, het geluidsplan, het luchtplan, het groen netwerk, het Gewestelijk Ontwikkelingsplan en alle acties die met die plannen samen gaan; ook openbare en privé-plannen : zoals ecolabellisering van firma's, sociale en milieuclausules in overheidsopdrachten, … .

In antwoord op de vraag van mevrouw Byttebier over het klimaatplan, wens ik te zeggen dat het klimaatplan, in samenspraak met mijn collega Alain Hutchinson, in het plan voor structurele verbetering van de luchtkwaliteit is opgenomen. Dit verklaart waarom men de voorziene kalender niet heeft kunnen volgen. Toch dit, en mijn collega en ik hebben het al twee maanden geleden in het Parlement gezegd : een verbintenis van het Brussels Gewest om zijn bijdrage tot de broeikasgassen met zeven procent en half (7,5 %) te verminderen, kan absoluut niet ! Het zou pas kunnen als er, over tien jaar, twintig procent (20 %) voertuigen minder reden — het staat in het GewOP — en … als de federale Staat zijn belofte houdt in verband met het GEN. Aan de sector huisverwarming kan men niets doen, behalve indien de Brusselse bevolking verplicht wordt tot ondoenbare economische en sociale maatregelen. Dit heeft het BIM met behulp van meer dan één scenario bewezen. Ik mag hopen dat jullie politieke fracties niet willen dat het Brussels woningenpark nog duurder wordt omdat de milieunormen strenger zijn gemaakt !

Toch moeten wij met het Brussels klimaatplan cijferdoelstellingen halen en dit, door het toepassen van ambitieuze voorschriften. U krijgt binnenkort de kans uw mening hierover te geven.

Dan noem ik ook de recente sensibiliseringsactie van het BIM over luchtkwaliteit : dit maakt ook deel uit van de opvolging van de Top in Johannesburg.

De lokale milieudiensten hebben heel wat initiatieven, en alle gemeentelijke ontwikkelingsplannen bevatten diverse aspecten die min of meer te maken hebben met duurzame ontwikkeling. Enkele gemeentes hebben bovendien laten weten dat ze weldra lokale « Agenda's 21 » zullen goedkeuren.

Malgré cela, le développement durable reste pour beaucoup une notion très théorique, dont le grand public ne reçoit pas immédiatement la matérialité. Le sentiment général est que l'on produit de nombreux plans et documents programmatiques mais que les actions concrètes et palpables ne sont pas toujours au rendez-vous.

Il y a deux ans, le gouvernement fédéral adoptait son Plan fédéral pour le développement durable. Ce plan constitue une sorte de catalogue d'intentions et de concepts qui pèchent parfois par manque d'aspect concret, et de mise en œuvre concrète encore aujour'hui.

La Région bruxelloise, entend se doter elle aussi d'un programme en faveur du développement durable; mais ce programme doit aller au delà des plans existants et de la notion même de plan et donc rencontrer une réalité plus concrète, d'où l'appellation « Agenda 21 ». Dans cette recherche d'actions concrètes, la région soutient, depuis

l'année 2001, le projet de Forum pour le développement durable initié par l'Association de la ville et des communes de Bruxelles, dont vous avez parlé. Dans la délégation régionale, j'ai d'ailleurs inclus un représentant de la région, qui inclut elle-même un représentant des communes.

L'objectif de ce projet est de rassembler et assurer le transfert de bonnes pratiques entre communes de la Région bruxelloise, et d'aider les communes à réaliser un Agenda 21 local.

Depuis le lancement de ce projet, des informations ont été recueillies et des débats et réflexions ont été organisés. Il est souhaitable de poursuivre et renforcer ce projet. Outre les actions communales, il est nécessaire d'identifier les actions régionales en développement durable. Certaines de ces actions existent déjà; d'autres sont à élaborer. Ce n'est qu'en combinant les actions communales et régionales qu'un véritable Agenda 21 pourra être finalisé pour notre région.

Outre le Forum dont il convient de poursuivre le soutien, l'IBGE tente de développer un projet d'écosite urbain dans le quartier de Cureghem à Anderlecht. La mise en œuvre de ce projet pourrait donner l'occasion de concrétiser des exemples d'éco-construction et d'éco-rénovation, de rassembler des entreprises productrices de biens ou services environnementaux, de fournir aux citoyens et professionnels des informations relatives aux « bonnes pratiques environnementales », …

Ik wil duurzame ontwikkeling in Brussel zo snel mogelijk concrete vorm geven, zowel op gewestelijk vlak als op dat van de gemeentes; en dit is dan ook de wens van het Gewestparlement.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Van Roye.

M. Michel Van Roye. — Madame la Présidente, je remercie le ministre pour sa réponse. En fait, Monsieur le Ministre, je vous avais interrogé, non pas sur le fond, mais sur la forme. Au mois de mars 2002, un résolution a été votée. En juin, vous aviez été interpellé pour savoir ce qui avait été fait, mais au lieu de nous faire part des explications que vous nous avez données maintenant, vous avez simplement dit que les choses étaient en préparation. Et comme, par hasard, une première réunion organisée par l'IBGE s'est tenue quelques jours plus tard.

Je ne considère pas que la réponse que vous venez de nous donner est le bilan du Sommet de Johannesburg, tel que nous le demandons. Le minimum serait de réunir, soit la commission de l'Environnement, soit le Parlement, afin d'en discuter de façon plus approfondie. Il ne suffit pas de nous faire un vague bilan de ce Sommet.

Deuxième remarque : avant le Sommet, vous ne nous aviez pas tenus informés de ce qui allait y être discuté et, après le Sommet, nous n'en savons toujours rien. En effet, ce que vous venez de faire aujourd'hui, c'est simplement nous rappeler l'ensemble des plans qui existent déjà depuis un certain temps en Région bruxelloise, comme par exemple le plan « Déchets » ou le plan « Bruit ». Il n'y a donc rien de neuf dans tout cela.

En ce qui concerne l'action locale à laquelle M. Parmentier a fait référence, nous avons la chance qu'en Région bruxelloise, les 19 communes sont à la fois proches du pouvoir régional et des habitants. La seule implication des communes que vous organisez a lieu via l'Association de la ville et des communes de Bruxelles, au travers d'un de ses représentants. Vous n'impliquez en tous cas pas les responsables politiques de couleurs diverses qui œuvrent dans chacune des communes et qui pourraient mettre en œuvre le suivi du Sommet de Johannesburg, selon une procédure décidée en commun.

Il est beaucoup question de la répartition des compétences entre les communes et la région. S'il est une compétence qui doit réellement rester communale, c'est tout ce qui a trait à l'environnement et à son application directe sur le terrain. Ce que l'on vous demande, c'est du concret.

Dès lors, je vous poserai une question concrète : quand les parlementaires recevront-ils une copie du plan « Climat-Energie » que nous attendons depuis longtemps ?

Mevrouw de Voorzitter. — Mevrouw Adelheid Byttebier heeft het woord.

Mevrouw Adelheid Byttebier. — Mevrouw de Voorzitter, ik heb een concrete vraag. Het forum voor duurzame ontwikkeling wordt naar voren geschoven als het steunpunt voor een goede uitvoering in de praktijk. Welk bedrag wordt daarvoor uitgetrokken en wanneer zal dat worden toegekend.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature, de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, j'ai donné toutes les informations voulues à M. Van Roye. Il est possible qu'il n'ait pas entendu toute ma réponse. Le plan « Climat » est finalisé entre mon collègue et moi-même. Il est également présenté au gouvernement. Je vous demande donc un peu de patience pour en discuter.

Pour le reste, Madame Byttebier, permettez-moi de vous dire que je ne peux pas anticiper les décisions budgétaires : je ne connais pas le nombre de milliards que nous pourrons investir.

Mevrouw Adelheid Byttebier. — We zijn al tevreden dat we een orde van grootte kennen.

Mevrouw de Voorzitter. — De incidenten zijn gesloten.

Les incidents sont clos.

INTERPELLATION DE MME FATIHA SAIDI A M. ALAIN HUTCHINSON, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DU LOGEMENT CONCERNANT « L'EVOLUTION DE LA POLITIQUE DU LOGEMENT SOCIAL AU REGARD DE LA DECLARATION GOUVERNEMENTALE »

Discussion

INTERPELLATIE VAN MEVROUW FATIHA SAIDI TOT DE HEER ALAIN HUTCHINSON, STAATSSECRETARIS VAN

HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET HUISVESTING, BETREFFENDE « DE EVALUATIE VAN HET SOCIALEHUISVESTINGSBELEID IN HET LICHT VAN DE REGERINGSVERKLARING »

Bespreking

Mme la Présidente. — la parole est à Mme Saïdi pour développer son interpellation.

Mme Fatiha Saïdi. — Monsieur le Secrétaire d'État, ces derniers temps, tant les déclarations de nombreux acteurs (Centre pour l'Egalité des Chances, Observatoire de la Santé, RBDH) que les vôtres ont remis le logement à l'avant-plan de l'actualité bruxelloise.

Je ne m'attarderai pas à développer durant de longues minutes une interpellation autour du grave constat posé en cette matière dans notre Région. Tous les indicateurs et toutes les études convergent vers le même constat de précarité croissante dans le domaine et j'épargnerai à l'Assemblée des litanies plaintives pour aller à l'essentiel.

La déclaration gouvernementale du 15 juillet 1999, dans son volet consacré au logement, a décliné une série de politiques à mettre en œuvre pour améliorer la qualité du logement en Région bruxelloise. Dans le cadre de cette interpellation, je souhaiterais mettre l'accent sur le logement social et vous demander où en sont les réalisations prévues, telles qu'avancées dans la déclaration gouvernementale.

Certaines questions comportent des concepts flous et indéfinis tels que la mixité sociale. Cependant j'ai délibérément repris point par point les différents éléments tels qu'ils sont cités dans cette déclaration.

Et donc, à moins de deux années de la fin de cette législature, je souhaiterais savoir, Monsieur le Secrétaire d'État, ce qui suit :

Quelles sont les réformes qui ont été adoptées pour améliorer la vocation sociale du logement social et pour répondre aux évolutions de la société ?

Quelles sont les mesures qui ont été prises pour développer la mixité sociale des logements sociaux. Quels sont les partenaires qui ont été mobilisés pour ce faire ?

L'évaluation du système de contractualisation des nouvelles attributions a-t-elle été faite ?

Des investissements dans les aménagements prenant en considération des personnes handicapées ont-ils été effectués ?

Dans le même ordre d'idées que la question précédente, qu'en est-il des besoins de familles nombreuses ?

Où en est la création des Conseils consultatifs de locataires au sein des SISP ?

Je vous remercie d'avance, Monsieur le Secrétaire d'État, pour les réponses que vous apporterez à ces questions.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Cornelissen.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, l'occasion nous est donnée de parler, à nouveau, d'un sujet qui nous tient particulièrement à cœur, puisqu'il s'agit du logement social, lequel donne enfin lieu, depuis que nous sommes une région, à des politiques cohérentes dans le secteur. En effet, depuis 1989, on a remarqué dans ce domaine une différence de politique.

Les titulaires qui se sont succédé dans la fonction ont tout d'abord élaboré un code du logement, réformé le système qui était en vigueur et ont surtout permis à ce secteur, qui n'avait plus connu d'agrandissement, de connaître de nouveaux investissements, de nouvelles constructions de logements sociaux et donc un léger accroissement de ce parc qui reste, malgré tout, très limité puisque, avec 8 % du parc immobilier, le parc du logement social est effectivement, en comparaison avec celui d'autres grandes villes européennes, quelque peu à la traîne.

Si je prends la parole aujourd'hui à la faveur de l'interpellation de Mme Saïdi, c'est surtout à la suite des déclarations volontaristes que vous avez faites dans la presse, il y a peu de temps. J'ai effectivement lu qu'on allait construire 6 000 à 7 000 logements nouveaux. Pour ce faire, des moyens sont nécessaires. Et vous avez avancé une possibilité qui serait une taxe sur les nuitées d'hôtel. A cet égard, une question de principe se pose dans la mesure où les hôtels sont déjà taxé par une série de communes.

Nous connaissons bien le principe fiscal *non bis in idem*, selon lequel il ne s'agit pas de taxer deux fois la même chose. Par conséquent, si vous étiez amené à ce genre de situation, vous entreriez en concurrence avec des communes, dont certaines d'entre elles perdraient des moyens qui ne sont certainement pas à négliger.

Par ailleurs, on s'interroge au sein du groupe des finances communales sur l'avenir financier de nos pouvoirs locaux. Sur ce plan, il convient d'être cohérent.

Je répéterai les propos que j'ai tenus lors d'une autre Assemblée dans cette même salle, le jour de la Table ronde sur la pauvreté, devant un public qui n'était peut-être pas particulièrement disposé à entendre de dures réalités, parce qu'il s'agit de réalités financières, et qui entend plus volontiers des choses agréables en ce sens que l'on a décidé d'augmenter le parc du logement.

Vos prédécesseurs ont eu l'occasion de l'entendre également, lors de chaque discussion budgétaire, j'ai toujours plaidé en faveur d'un renforcement des moyens budgétaires pour le logement, parce qu'il est une des clés politiques de l'avenir de la ville. Ces propos ne se limitent pas au logement social. En commission du Logement, un débat est en cours sur le logement moyen, matière qui pourrait voir la création de politiques nouvelles afin de renforcer les actions entreprises au niveau de la SDRB ou du Fonds du Logement et peut-être aussi prévoir des moyens de retenir à Bruxelles les classes moyennes qui nous quittent trop souvent parce qu'elles ne trouvent pas de logement adapté à leurs revenus. Nous connaissons tous dans nos cénacles particuliers des jeunes qui ont essayé de trouver un bien à Bruxelles et qui finalement vont s'implanter dans la grande banlieue.

Je ne m'attarderai pas davantage sur le logement moyen étant donné le débat qui est en cours au niveau de la commission du Logement, qui fait suite à une étude de Mme Dekeersmaecker, laquelle a été discutée. Une trame de débat est actuellement mise en branle. Personnellement, je ne voudrais pas anticiper sur les conclusions, que j'espère aussi unanimes que possible, que pourrait tirer cette commission.

Revenons-en à la faisabilité de ces 6.000 ou 7.000 logements nouveaux. Je parlais de l'étude du CRISP en rappelant que, entre 1989 et 1999 sous les deux premières législatures, on a investi, en politique du logement, 446 millions et quelque d'euros, soit environ 18 milliards de francs belges, qui ont donc été affectés à la construction, à la rénovation d'habitations sociales, ce qui a permis d'ériger un peu moins de 2.000 logements et d'effectuer quasi 1.500 rénovations.

Signalons au passage — je me réfère toujours à l' étude du CRISP — que cela a mobilisé près de 33 % des crédits budgétaires régionaux attribués à la politique de l'habitat.

Parallèlement, à la suite d'une politique mise en œuvre par le ministre Gosuin, grâce à un système de lissage, on a commencé un remboursement de la dette. La Région de Bruxelles-Capitale n'a vraiment pas à rougir par rapport à ses consœurs quand on voit les efforts accomplis en la matière.

Si je vous rappelle ces chiffres, c'est pour faire la comparaison avec les moyens énormes utilisés pour réaliser, je le répète, environ 2 000 logements. Je sais que, depuis 1999, quelques-uns se sont encore ajoutés mais je me suis limité ici aux deux premières législatures. On nous dit aujourd'hui, que, dans un laps de temps relativement court, il faudrait construire 6 000 à 7 000 logements nouveaux. Monsieur le Ministre, vous me permettrez de demander des éclaircissements et une démonstration sur la manière dont on va réaliser la chose. D'autant plus que je rappelle que le logement social a des besoins qui sont loin d'être minimes. Je pense notamment à ce cadastre technique que vous avez fait réaliser par la Société régionale du Logement. Si mes souvenirs sont bons, cet audit nous a rappelé qu'il fallait environ 16 milliards pour rénover l'ensemble de notre parc immobilier.

Je ne vais pas être plus long à ce stade. Nous aurons de toute façon l'occasion d'y revenir en commission du Logement. Toutefois, par rapport aux déclarations faites à la presse, j'aimerais que vous nous donniez quelques éclaircissements.

Je terminerai par une petite remarque en guise de conclusion. Le gros problème, — il ne faut pas le chercher ailleurs — c'est la taille de la tarte que représentent les ressources bruxelloises en matière de financement de diverses politiques. Quand on veut augmenter la part du logement, ce qui est hautement souhaitable, on se demande immédiatement quel est l'autre quartier de tarte que l'on va réduire. S'agit-il des communes ? Va-t-on retarder quelques investissements en matière de politique de l'eau ? On sait bien que, en cette matière aussi, nous avons quelques obligations vis-à-vis de l'Europe. Et ainsi de suite, je pourrais rappeler à peu près toutes les politiques dont nous devons débattre. Je crois que c'est très difficile. Je vous l'ai dit lors de la table ronde sur la pauvreté, je ne voudrais pas être à votre place quand vous procédez aux arbitrages budgétaires pour essayer de déterminer les enveloppes. On se retrouve toujours bloqué quelque part.

Le problème est le sous-financement structurel de la Région bruxelloise. Je me rappelle les paroles de M. Picqué dont vous étiez le proche collaborateur à l'époque, Monsieur le Secrétaire d'État. Il nous disait : « Ah ! Il manque 7,5 milliards de francs belges à la Région bruxelloise ! ». Plus tard, M. Grijp a fait faire une étude qui lui a même montré qu'il manquerait jusqu'à 18 milliards de francs belges. Cela montre que le problème est bien réel. Nous devons nous poser la question de savoir comment augmenter ce financement, comment convaincre un jour le fédéral de le faire. J'avais placé beaucoup d'espoir dans le fait que M. Picqué est devenu ministre de la ville et qu'il pourrait ainsi peut-être faire avancer les choses. Je n'ai pas vu beaucoup de mouvement sur ce plan-là.

Je vais en rester là avant de devenir plus polémique. Je vous remercie de votre attention, Monsieur le Secrétaire d'État, et je serai en tout cas très intéressé par la réponse que vous voudrez bien apporter à mes interrogations. *(Applaudissements sur les bancs du MR.)*

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Lemaire.

M. Michel Lemaire. — Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire d'État, Chers Collègues, je voudrais apporter une petite contribution amicale à ce débat. J'essaie de « coller » quelque peu à certaines articulations de l'interpellation de Mme Saïdi qui était la première sur la balle cette année-ci. A l'exercice précédent, nous avions nous-mêmes demandé une évaluation de l'exécution de la politique gouvernementale en matière de logement social.

Sur le premier point, à savoir les réformes adoptées pour améliorer la vocation du logement social, le constat que l'on peut tirer est bien clair. En ce qui concerne non pas la qualité mais la quantité du logement social, il est vrai que l'on reste quelque peu *a quia* pour une raison qui tient — Alain Hutchinson va le répéter une fois encore — à la décision de faire passer en premier la rénovation. Excusez-moi pour la redite, mais il y a plus de dix ans déjà, on demandait que le maximum soit fait pour la rénovation. On ne l'a pas fait et c'est ainsi que les retards s'accumulent. Nous sommes tous d'accord sur ce constat.

Le problème, c'est que pour manifester une volonté politique, il faut réussir les arbitrages. Nous avons toujours dit, contrairement à certains, que le budget consacré au logement était insuffisant. C'est un reproche que l'on peut faire à cette majorité puisque le pourcentage est moins important qu'il ne l'était sous la première législature. Il faut le savoir, si en « francs » on a un peu plus — le budget a considérablement augmenté — on a moins pour « faire » du logement social. D'où un échec de ce gouvernement dans ce secteur.

Nouvel échec. Lors des négociations institutionnelles qui ont amené le refinancement des deux communautés. Je crois que cela a représenté 120 milliards pour la Communauté française et 190 milliards pour la Communauté flamande, si je ne me trompe.

Il s'agissait de paquets énormes. Nous avons essayé, là où nous étions dans l'opposition, d'attirer l'attention sur l'opportunité de recevoir quelque chose dans ce domaine. On peut ne pas être d'accord. Je ne veux pas être vaniteux, je n'étais pas aux négociations. Le

petit cadre que je suis était dans les couloirs pour essayer de dire : « Profitons-en » et on l'a fait de tous les côtés ! Cela n'a pas marché parce que les gens n'étaient pas convaincus. M. de Donnea, M. 98 %, considérait, à l'occasion d'un débat particulièrement houleux — M. Béghin s'était même montré très véhément ce jour-là — qu'il n'y avait pas de problème, que dans nombre de secteurs l'argent n'était pas dépensé. Cela donne évidemment une toute autre idée face à ceux qui, comme vous l'avez dit, considéraient, études scientifiques universitaires à l'appui, que l'on devait disposer d'un montant global de 18 milliards de moyens supplémentaires. Aujourd'hui, ce volant est largement sous-évalué.

Quand on se met dans une telle situation, il est effectivement très difficile d'améliorer la cote. C'était ma première réflexion, la responsabilité du gouvernement est importante en cette matière.

J'en viens aux mesures qui ont été prises pour développer la mixité sociale dans les logements sociaux. Peut-être M. Hutchinson a-t-il la réponse définitive, j'aimerais bien que l'on m'explique ce qu'est la mixité sociale. Est-ce une mixité financière ? Cela signifie-t-il que les gens qui gagnent 100.000 ou 200.000 francs de plus se situent dans une autre catégorie sociale, sont plus fûtés, plus malins ? Je ne comprends pas, j'aimerais que l'on m'explique : est-ce une mixité ethnique ? J'ai bien dit « ethnique » : je ne veut pas éviter le débat. Est-ce une mixité géographique ? On parle de mixité sociale, de ghettoïsation. Moi qui souhaiterais que l'on intègre Daniel Ducarme à Bruxelles, j'aimerais d'abord qu'il nous explique ce qu'il entend par ghettoïsation.

Ce sont des propos insupportables. Que veut-on ? Qu'une partie des habitants aille vivre avenue Molière ? J'en serais ravi, certains habitent avenue de Broqueville, dans des logements sociaux. Mais alors il faut le dire. Dans ce cas, ce que je suis prêt à accepter, il faudrait peut-être savoir ce que l'on va faire avec le terrain de l'avenue des Dames Blanches à Woluwé-Saint-Pierre. Il y a là un terrain de 10 hectares appartenant à la Société régionale du logement bruxellois. Madame Lemesre, c'est la société qui s'occupe du logement social. Il faudrait peut-être téléphoner à M. Vandenhaute, au militant bien connu, ou M. Draps, pour savoir ce qu'il pense, au nom de la mixité géographique, de cette proposition d'y faire du logement social. On dira évidemment que le terrain est cher. Bien entendu, puisque ce sont des gens très riches qui l'occupent. On dit : « Non, il vaut mieux le vendre cher pour faire du logement social ailleurs ».

Ce sont les mêmes qui vont dire « ailleurs ! ». Maintenant, on peut tout à fait concentrer les efforts pour le logement social dans la première couronne pendant un certain nombre d'années pour des raisons évidentes que je n'ai pas le temps de développer ici. Mais je renvoie les uns et les autres à leurs contradictions.

Qu'en est-il des besoins des familles nombreuses ? Je rappelle que c'est à notre initiative, M. Cornelissen est là pour en témoigner, que nous avions fait prendre un arrête en 1994 ou une modification du Code du Logement ou un ajout dans le Code du Logement prévoyant que tout projet de construction neuve devait comprendre une part significative de logements à trois ou quatre chambres à cet effet. On va lui rendre hommage parce que j'ai vu avant-hier qu'était posée rue de la Houlette à Auderghem — un terrain qui a causé quelques soucis — la première pierre d'un immeuble qui comprendra très exactement, et même un peu davantage, de logements à trois ou quatre chambres. Cela étant, depuis 1994 une question écrite a été envoyée, je crois — je voudrais savoir dans quelle mesure cette proposition a été respectée.

En conclusion, le débat rebondira je présume, car si M. Hutchinson présente son projet au gouvernement demain, si ce qui avait été dit à la table ronde du logement est confirmé, je suppose que ce projet sera encore « revendu » dans les prochaines heures à la presse. C'est vrai que par rapport aux angoisses qui ont été soulevées, notamment par M. Cornelissen, on peut s'interroger sur la faisabilité de ce qui a été dit. Il faut veiller à ce que, dans cette enceinte, on dise beaucoup sans faire changer les choses parce que, indépendamment des angoisses légitimes, de la difficulté de gouverner, de la difficulté de faire des arbitrages, je signale que la situation en matière de logement pour les Bruxellois n'a jamais été aussi catastrophique depuis 25 ans. S'il y a toujours eu de la pauvreté, celle-ci s'accroît principalement du fait que les conditions matérielles d'existence deviennent de plus en plus difficiles et que, notamment ce qui nous occupe principalement, le loyer devient à ce point insupportable qu'il prend une part de plus en plus significative dans le budget des ménages. Quand on connaît le coût du loyer par rapport aux revenus de base, aux revenus du minimex, aux revenus du chômage, aux petits revenus du travail, la proportion est insupportable et je trouve assez outrecuidant de parler dans cette période de « mixité sociale » et de faire en sorte d'ouvrir le logement social à des revenus plus élevés alors qu'on sait que des milliers et des milliers de personnes sont en attente. Il y en aura moins que les 37.000 déclarés dans le journal de la CRL d'octobre 2001. il y en aura moins parce que, depuis lors, on espère arriver à l'inscription multiple mais on verra bien que, malgré l'inscription multiple, quand on dit qu'on arrivera à 15 ou 20.000 — on n'a aucune preuve de cela. — on s'avance.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Monsieur Lemaire, il paraît qu'il y a 10 000 nouvelles inscriptions pour cette année-ci.

M. Michel Lemaire. — Etant entendu que le ministre dit « entre 15 et 20.000 », fourchette prudente, calmons le jeu, s'il y en a 10.000 en plus, on est reparti pour un total variant entre 25 et 30.000. Et on nous explique que lorsqu'on n'est pas content avec cette position, que c'est parce que nous n'y connaissons rien. Mme Lemesre nous dit « Vous ne savez pas ce que c'est, le logement social. ».

On n'est pas du même Rotary, j'en conviens, mais je trouve incroyable de dire ce genre de choses alors que nous y sommes confrontés, en fonction de l'engagement qui est le nôtre. J'ai rarement vu un libéral dans un milieu associatif, je vous le signale … Confrontés à cette problématique, nous trouvons donc particulièrement outrecuidant qu'on vienne avec des débat de ce type alors qu'on sait que la misère prend des proportions inquiétantes. Je ne veux pas jouer à Zola mais quand on a 19 % de chômage en Région bruxelloise, on peut s'attendre quand même à des effets dramatiques pour les gens.

Indépendant de tout ce qui sera dit et redit par le ministre, j'en appelle, moi, à ce que l'on trouve une solution urgente — il y a des possibilités, je les ai déjà évoquées — pour essayer, temporairement, de soulager les gens qui ne sont pas responsables — à moins que l'on considère que tous les gens qui sont au chômage, au minimex, sont des fainéants — de la situation du marché à laquelle ils sont confrontés. Je veux parler de cette fameuse allocation-loyer à la-

quelle je suis personnellement très attaché et que j'essaye en vain de défendre parce que, parmi les mesures que M. Hutchinson nous propose et sur lesquelles, au niveau théorique, on peut s'accorder — au niveau théorique car la faisabilité, c'est autre chose — celle-là est une mesure qui, de façon urgente, peut soulager les gens et leur permettre, je ne dis pas de vivre, mais de survivre. Je vous invite, de grâce, à réfléchir à cela parce qu'indépendamment de notre théorie, il y a toute une série de personnes qui sont dans la misère la plus noire et ces gens-là n'ont qu'une vie. Je vous rends attentifs à cet élément du logement social. (*Applaudissements sur les bancs du CDH.*)

Mme la présidente. — La parole est à M. Alain Bultot.

M. Alain Bultot. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je ne vous surprendrai pas en vous annonçant, d'entrée de jeu, que le groupe socialiste se félicite de la politique qui a été menée dans le secteur du logement social.

Au-delà de cette évaluation positive, nous estimons néanmoins qu'il s'impose d'amplifier l'effort, tant il est incontestable que l'accès à un logement décent demeure un problème crucial pour une partie importante de la population bruxelloise et que, dans ce contexte, le logement social joue un rôle essentiel.

Dans le cadre de cette intervention, je souhaiterais aborder plus particulièrement trois volets de la gestion de ce secteur et solliciter quelques précisions quant aux mesures récentes ou aux actions que vous entendez initier, Monsieur le Ministre. Il s'agit des investissements immobiliers, du nouveau régime de contrat de gestion et des services aux usagers.

En matière d'investissements, les moyens financiers attribués aux SISP ont connu une progression significative. En effet, outre le programme quadriennal 2002-2005 qui porte sur un montant de 8 milliards d'anciens francs, l'amélioration du cadre de vie des locataires fait l'objet d'une attention accrue depuis l'affectation de budgets issus de l'Accord de coopération à l'aménagement des abords des cités.

Une innovation marquante réside dans la subsidiation partielle des investissements des SISP.

Cette approche présente plusieurs avantages. D'abord, au niveau de la viabilité économique des sociétés et de l'établissement d'une solidarité entre elles, par la prise en considération tant des efforts accomplis dans le cadre de la gestion antérieure du patrimoine, que de la situation socio-économique des locataires. Par ailleurs, ce nouveau mécanisme de financement permettra un meilleur encadrement des loyers de base, ce dont bénéficieront les locataires.

Le cadastre technique du logement social permettant d'objectiver les besoins en matière de mise à niveau du parc locatif et de la priorité étant accordée aux projets de rénovation, ma première question visera à connaître l'affectation du budget de 6 milliards affecté au programme d'investissement régional, voire l'évolution du patrimoine qui en résultera au terme de sa réalisation.

Cela étant, la déclaration de politique régionale faisait notamment état des objectifs suivants, et je cite : « augmentation significative du parc de logements publics équitablement répartie entre communes, lutte généralisée contre l'insalubrité, recherche de moyens nouveaux pour financer cette politique ».

Dès lors, je souhaiterais obtenir des précisions quant aux modes de financement alternatif que vous envisagez de mettre en œuvre et, plus particulièrement, quant à leur incidence éventuelle en matière de logement social.

Concernant l'organisation du secteur, il me semble intéressant de relever les défis inhérents au nouveau régime de contrat de gestion, s'agissant notamment de l'instauration d'une planification stratégique, de la responsabilisation accrue des acteurs, du renforcement du professionnalisme ou de l'amélioration des performances du secteur. En outre, les sociétés pourront obtenir des moyens supplémentaires importants, sous la forme du droit de tirage et du mécanisme incitatif.

Ce constat m'amène à vous demander si vous disposez déjà d'une évaluation quant au nombre de sociétés qui ont choisi d'adhérer au dispositif conventionnel.

Enfin, je souhaiterais aborder les mesures qui ont été prises afin d'améliorer les services aux usagers.

Rappelons tout d'abord l'instauration du mécanisme d'inscription multiple offrant à chaque candidat-locataire la faculté de postuler auprès de plusieurs sociétés sans avoir à multiplier les démarches requises.

Même si cela peut paraître quelque peu prématuré, je souhaiterais avoir quelques précisions sur le volume de dossiers figurant déjà en liste d'attente ainsi que sur les données qui auraient pu être dégagées concernant la structure de la demande; il s'agit notamment du revenu moyen des candidats ou de la répartition des candidatures par types d'habitations.

En outre, je souhaiterais savoir si vous entendez poursuivre dans la voie de la simplification administrative, par exemple en instaurant des procédures permettant d'obtenir les renseignements indispensables au traitement des demandes, sans avoir à s'adresser à des candidats-locataires qui éprouvent parfois des difficultés à constituer leurs dossiers administratifs.

Par ailleurs, en ce qui concerne les missions d'accompagnement social incombant aux SISP, il convient de souligner les initiatives ayant permis, d'une part, la mise à disposition de travailleurs sociaux et, d'autre part, la mise en œuvre de projets de cohésion sociale dans certaines sociétés.

Concernant ce dernier volet, je souhaiterais savoir si vous envisagez de poursuivre cette approche, voire de l'étendre au sein du secteur.

Monsieur le Ministre, je vous remercie dès à présent des réponses que vous voudrez bien apporter à ces différentes questions. *(Applaudissements.)*

Mevrouw de Voorzitter. — Het woord is aan de heer Jos Van Assche.

De heer Jos Van Assche. — Mevrouw de Voorzitter, het bilan van de minister in deze materie lijkt eerlijk en duidelijk te zijn. Het sluit overigens aan bij de bevindingen die werden geformuleerd in het achtste rapport over de staat van de armoede in ons gewest.

De bijna voortdurende stijging van de huishuren zonder gelijkwaardige inkomstenstijging treft vooral de laagste inkomstencategorieën. In Brussel wordt één op twee inwoners met deze problematiek geconfronteerd. Volgens de gegevens van het jaar 2000 bedroeg het gemiddelde inkomen ongeveer 1.500 euro, maar de helft van de belastingaangiften van dat jaar betroffen een inkomen van nauwelijks 1.000 euro. De huur van een kleine flat bedraagt in de 19 gemeenten ongeveer 300 euro per maand. Voor een redelijk appartement moet gemiddeld 500 euro per maand worden neergeteld en de huur van een appartement met twee kamers kost gemiddeld 700 euro. Op basis van die gegevens kan worden besloten dat de helft van de Brusselse alleenstaanden en gezinnen zich nauwelijks meer dan een kleine flat of een studio kan veroorloven. Aangezien een gevoelige stijging van de lage inkomens op korte termijn onwaarschijnlijk is, zijn we genoodzaakt te streven naar een uitbreiding van het aanbod. De vraag rijst evenwel waar de gewestregering de daartoe noodzakelijke middelen vandaan zal halen.

Thans beheren de 33 Brusselse maatschappijen voor sociale huisvesting ongeveer 38 000 sociale woningen. Na de oprichting van de Brusselse Gewestelijke Huisvestingsmaatschappij en de invoering van een aantal hervormingen en vernieuwingen in de sector kwam dit jaar een nieuw systeem van inschrijvingen op de wachtlijst tot stand. De kandidaat-huurder van een sociale woning schrijft zich bij een van de 33 maatschappijen in en kan eventueel de andere maatschappijen aanwijzen waarbij hij bereid is te huren. Dat betekent dat een kandidaat-huurder zich slechts op één adres dient aan te bieden opdat zijn aanvraag ook bij de andere maatschappijen van zijn keuze zou worden geregistreerd. Het is nog te vroeg om een uitspraak te doen over de efficiëntie van het nieuwe systeem. Of het als verbetering kan worden beschouwd, zal pas later blijken.

Ik heb vernomen dat sommige zich bij één maatschappij aanmelden en tegelijkertijd de 32 andere maatschappijen als bijkomende optie opgeven. De administratie telt per aanvrager gemiddeld 15 opties. Dit systeem doet daarom vragen rijzen. Tevens is deze vaststelling een indicatie van de hoge nood aan sociale woningen in het Brussels Gewest. De aanvragers zijn er zich niet voldoende van bewust dat het weigeren van een woning die aan hun behoeften beantwoordt, de automatische schrapping betekent uit het bestand voor alle opties die ze hadden aangeduid. Op dat ogenblik moet de volledige procedure opnieuw worden opgestart.

Het verheugt me dat er thans een aanzienlijke inspanning wordt geleverd om de woningen die niet meer aan de moderne vereisten beantwoorden, grondig te renoveren. Op dit ogenblik zijn er nog altijd duizend woningen waar het sanitair zich buiten de woning bevindt. De huidige renovatiewerkzaamheden hebben helaas tot gevolg dat er in het begin van dit jaar 1 500 woningen leeg stonden in afwachting van de voltooiing van de werkzaamheden. Vroeger konden er gemiddeld slechts 500 à 700 woningen niet worden verhuurd.

Het is alleszins duidelijk dat het aanbod aan sociale woningen in het gewest dringend moet worden uitgebreid. Een soort Marshallplan voor de gewestelijke sociale-woningbouw is een dringende noodzaak.

Gelet op deze schrijnende toestand is het uiterst bevreemdend de Minister-President te horen aankondigen dat het kantorencomplex Esplanade met het Rijksadministratief Centrum snel met de grond kan worden gemaakt om te worden vervangen door een prachtige wijk met luxueuze woningen. Het betreft de creatie van woningen voor kapitaalkrachtige inwoners. Bovendien valt te vrezen dat het hele project zal worden opgetrokken in een bouwstijl die veel gelijkenis vertoont met die van de hotels voor het centraal station. Men kan bezwaarlijk beweren dat die neo- of veeleer neptrapgevelgebouwen bijdragen tot een verbetering van het uitzicht van de buurt. Het geheel lijkt veeleer op een bordkartonnen bedoening die in zeven haasten en zonder veel overleg is neergepoot om zo vlug mogelijk operationeel te zijn.

Het is helemaal niet mijn bedoeling het architecturale concept op te hemelen dat aan de basis lag van de bouw van de door de Minister-President geviseerde kantoorwijk. Het is nog minder mijn bedoeling de urbanistische waanzin te verdedigen waardoor de vroegere historisch gegroeide wijk met de grond werd gelijkgemaakt.

Is de geplande kaalslag geen nieuwe vergissing ? We mogen immers niet uit het oog verliezen dat het bestaande kantorencomplex een getuige is van de architectuur van veertig jaar geleden. Bovendien is het gebouw ver van bouwvallig. In de huidige omstandigheden is het wellicht wenselijk de geconcretiseerde concepten van een welbepaalde nefaste grootstedelijke architecturale visie nog enkele decennia intact te laten, al was het maar als waarschuwing om de constructie van dergelijke monsterlijke en zielloze bouwsels in de toekomst te vermijden.

We kunnen ons bovendien afvragen of er geen dringender aangelegenheden zijn dan het vernieuwen van het esthetisch uitzicht van de wijk. De aanzienlijke financiële middelen die dit project zal opslorpen, kunnen beter worden aangewend voor de bouw van sociale woningen. Het Vlaams Blok zal niet nalaten de bevolking en vooral de vele duizenden die wanhopig op een behoorlijke sociale woning wachten, in te lichten over de verkwisting die het project van de Minister-President betekent. Ik veronderstel dat het wel degelijk om een concreet plan gaat en niet om een gratuite bevlieging waarmee de Minister-President in volle komkommertijd — hij maakte zijn intenties ter zake tijdens de zomervakantie bekend — nog eens vlug het nieuws wou halen.

Mme la Présidente. — La parole est à M. De Wolf.

M. Vincent De Wolf. — Madame la Présidente, je vous remercie d'avoir permis que mon inscription dans le débat soit validée.

Apparemment, M. Lemaire m'a posé des questions. Cela m'étonne de votre part, Monsieur Lemaire, car nous nous connaissons depuis longtemps. Mes amis m'ont relayé vos propos, et vous avez dit que nous ne connaissions pas la réalité du logement social.

M. Michel Lemaire. — Soyons de bon compte ! Ce n'était pas une question mais une affirmation qui est la conséquence des propos tenus par Mme Lemesre lors de la dernière séance, quand elle a parlé de la perception que nous avions des logements sociaux. Elle a dit : « Vous ne connaissez pas les logements sociaux ». Donc, je n'ai pas dit que vous ne les connaissez pas, elle a dit que nous ne les connaissions pas. Soyez précis !

M. Vincent De Wolf. — On me demande de définir la notion de mixité sociale. La déclaration gouvernementale prévoit cette notion. Les uns disent que la mixité sociale consiste à éparpiller de petits immeubles de logements sociaux dans la ville et à ne plus les concentrer dans de grands ensembles. Pour notre part, la mixité sociale consiste à mélanger des personnes à revenus faibles et des personnes sans revenus. Je ne vais pas, Monsieur Lemaire, vous dire d'où je viens à titre personnel, quelle a été mon expérience sur le plan humain, ni quel a été mon vécu. Cela ne concerne pas le Parlement.

M. Michel Lemaire. — D'accord.

M. Vincent De Wolf. — Je vais dire ce que j'ai vécu en tant que président de Sorelo et comme responsable de logements sociaux. Si vous vous donnez la peine d'aller sur le terrain, …

M. Michel Lemaire. — Faites attention à ce que vous dites car je vais souvent sur le terrain.

M. Vincent De Wolf. — Vous n'allez tout de même pas continuer à m'interrompre, Monsieur Lemaire. Cela suffit maintenant !

M. Michel Lemaire. — Cela dépend du ton que vous emploierez.

M. Vincent De Wolf. — C'est lamentable ! En démocratie, on n'interrompt pas un parlementaire qui s'exprime à la tribune. Je vais dire des choses qui vous gênent et c'est pourquoi vous tendez de m'empêcher de parler. C'est minable. Cette attitude m'étonne de votre part.

Mme la Présidente. — Monsieur Lemaire, veuillez laisser M. De Wolf s'exprimer.

M. Vincent De Wolf. — Sur le terrain, les assistants sociaux disent : « Monsieur, vous avez raison. Nous ne pouvons porter à nous seuls toute la misère du monde concentrée dans les mêmes bâtiments. ». Il suffit de voir les banlieues à la française et les immeubles de certaines communes où, déjà maintenant, s'additionnent les misères économiques, sociales et humaines. Moi je vous dis que si vous voulez vraiment aider les gens et éviter de créer des ghettos de misère où plus personne ne se lève le matin pour aller travailler, où les enfants qui naissent sont délaissés parce qu'ils sont dans un déterminisme social. Allez parler à ces enfants, aux assistants sociaux, aux habitants de ces cités du désespoir. C'est la responsabilité du Parlement et du gouvernement d'empêcher que cela continue. Que demande-t-on ? Un sondage est actuellement effectué dans les logements sociaux de l'ensemble de la Région. Ce sondage tient en une page et en un titre : « Estimez-vous normal qu'une femme de charge et un ouvrier, mariés ou vivant ensemble, ne puissent plus accéder à un logement social ? ». Moi je vous dis à titre personnel qu'il est scandaleux, que ces deux personnes n'aient pas accès à un logement social parce que leurs revenus cumulés sont trop élevés.

Dans le système antérieur, il y a effectivement eu des abus; on les a combattus mais on a trop tiré la barre d'un côté ! Aujourd'hui, on est face à des ensembles qui ont été construits de manière globale, des « HLM » comme on dit en France, des buildings agglomérés les uns contre les autres, où des centaines de personnes y additionnent progressivement leur misère économique, sociale et humaine. Or, ce n'est pas en agissant de la sorte que l'on trouve une solution.

Dans le système que j'ai connu, ou vécu, ou qui existe encore dans certains ensembles, une dame qui a été active pendant sa vie peut, à l'âge de la pension, faire fonction d'école de devoirs gratuite, volontaire et positive pour les enfants qui habitent sur le palier d'en face. Et quand on a la possibilité de faire payer un loyer plus important parce que certains — qui sont minoritaires, nous sommes d'accord — ont un revenu plus élevé, cela permet aux sociétés de logements une certaine rentabilité, d'engager des assistants sociaux supplémentaires, de faire de la guidance budgétaire, d'aider socialement et humainement les personnes.

La proposition que j'ai déposée, qui sera bientôt prise en considération et qui est soutenue par l'ensemble de mon groupe, stipule que nous souhaitons charger la SLRB de tracer une ligne pour mesurer la moyenne du revenu des locataires occupant les logements sociaux aujourd'hui en Région bruxelloise. A partir du moment où cette moyenne est égale à un, toutes les sociétés dont les revenus des locataires sont inférieures à cette moyenne, peuvent par un système de vases communicants et de solidarité à l'intérieur des régions, quelles que soient les communes et quelles que soient les sociétés, — cela n'a rien de politique — augmenter le plafond d'amission jusqu'à 40 %. Cela va permettre à des salariés de petits revenus, qui vivent en couple, d'accéder au logement social.

Cela évitera d'additionner dans les mêmes sociétés, quelles que soient les communes concernées, les différentes misères.

Ce n'est donc pas du tout un discours de droite.

M. Michel Lemaire. — Monsieur De Wolf, nous menons ici un débat de qualité et nous sommes au nœud du problème. Je peux comprendre votre souci qui correspond à une vue un peu idyllique de la situation actuelle.

M. Cornelissen, a annoncé que nous avions 10 000 nouvelles inscriptions de logement social à partir du 1er janvier. C'est cela le drame.

Je pourrais comprendre ce que vous dites, si nous n'avions pas une situation aussi désespérante. Mais aucun signe n'indique que cette situation va s'améliorer.

Merci de m'avoir laissé parler et on continuera le débat.

Mme la Présidente. — De toute manière, après M. De Wolf, nous entendrons M. Daems, puis M. Hutchinson aura le loisir de répondre parce que, jusqu'à présent, c'est lui, qui est en charge du dossier au gouvernement.

M. De Wolf a la parole.

M. Vincent De Wolf. — Je suis heureux que M. Lemaire soit revenu à des principes de convivialité que je lui connais, et que nos relations personnelles soient toujours au même stade.

Je termine en disant que notre discours est un discours humaniste. Je suis convaincu que si l'on veut vraiment aider les gens qui sont dans ces ensembles, si l'on veut éviter de les mener au désespoir, et si l'on veut éviter de construire des cités où naît vraiment la délinquance, ou la petite délinquance ou le désœuvrement des en-

fants qui les habitent, il faut mélanger un minimum d'actifs et d'inactifs.

Et à l'époque, lorsque à Rolin, 120 logements sociaux ont été mis sur le marché d'un coup, le ministre Tomas a accepté — je n'étais pas parlementaire à l'époque — la contractualisation des logements sociaux à concurrence de la moitié des logements mis sur le marché. Cela pour éviter que des gens qui sont au CPAS, ou chômeurs, etc., ce retrouvent à trois cents personnes d'un seul coup dans un même bâtiment.

Cette contractualisation a plus ou moins réussi.

On a amorti le choc parce que, pour la moitié des logements mis sur le marché, on a pu accepter des personnes à revenus plus élevés, dans les plafonds limités, bien entendu.

M. Michel Lemaire. — Où sont les autres ?

M. Vincent De Wolf. — Je dis simplement qu'il y a deux réalités.

Il est vrai que des demandes existent, mais cela ne sert à rien de construire des milliers de logements maintenant et de continuer à additionner les misères.

Il faut d'une part, — et cela le Secrétaire d'État l'a fait décider par le gouvernement, et nous sommes pleinement d'accord à ce sujet — rénover d'urgence, tout d'abord les logements existants, car il y a de grandes différences entre ceux qui habitent de nouveaux logements et ceux qui habitent des logements d'avant la guerre, où il n'y a pas de salle de bains, pas de chauffage central, pas de confort, etc. C'est indigne aujourd'hui.

La seconde priorité est de réaliser une vraie mixité et de continuer à construire, mais dans cet ordre de priorité là.

Je vous remercie de m'avoir écouté. Merci Madame la Présidente pour mon inscription validée.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Daems.

M. Alain Daems. — Madame la Présidente, j'interviens sur le tard dans ce débat qui avait commencé par une interpellation classique, comme l'a dit M. Lemaire, au secrétaire d'État, pour lui demander où en était l'application des points repris dans l'accord de majorité.

J'interviens parce qu'il y a quelque chose d'exaspérant dans ces exposés « à la Zola », dans lesquels les intervenants, les intervenantes, les uns après les autres, ne disent pas d'où ils viennent, mais laissent entendre que c'était très dur, et cela est très respectable.

Dire « Vous ne connaissez pas la situation sur le terrain, si vous y descendiez … », n'est pas correct car tout le monde connaît cette situation. Elle est abondamment citée dans des études, rapportée dans des auditions, discutée ici très récemment, lors d'une table ronde, avec les gens de l'Observatoire de la santé et du social.

Tout le monde connaît à quel point la situation du logement pour, notamment, les personnes dont les revenus sont les plus faibles, est devenue préoccupante, voire dramatique.

Comme le disait spontanément mon chef de groupe, ce sont les actes et les décisions que nous attendons maintenant, ainsi que les budgets.

Malheureusement, depuis des années, on ne peut que constater que ce n'est à la hauteur d'aucun des exposées, d'aucun des discours que les différents représentants de la majorité, les représentants des différents partis viennent faire ici.

Cela dit, Monsieur De Wolf, puisque j'interviens après vous, il y avait dans votre discours des choses que l'on entend généralement, particulièrement de la part de représentants de votre famille politique, qui sont remplies de contradictions.

Comment pouvez-vous considérer qu'il faille fonctionner dans la contractualisation, qu'il faille éviter la concentration des gens qui ont le plus de points, et en même temps refuser la dissémination des nouveaux logements sociaux dans la ville, par petites unités et non par grands ensembles.

Là, il y a quelque chose de manifestement contradictoire …

M. Vincent De Wolf. — Là-dessus, je vous réponds tout de suite : nous sommes tout à fait pour la dissémination de petits bâtiments.

M. Alain Daems. — Vous avez commencé votre intervention en disant le contraire ! Vous disiez que vous n'y étiez pas favorable !

Vous avez donc raté une partie de l'intervention de M. Lemaire, qui parlait d'une dizaine d'hectares à Woluwé qui pourraient servir à créer des logements sociaux et pour lesquels on attend, de la part des collègues de votre parti, des actes, et pas seulement des descriptions « à la Zola ». Il en est de même concernant l'augmentation des plafonds pour entrer dans un logement social.

Vous savez, nous savons, sans aller sur le terrain, que déjà 50 % de la population bruxelloise peut entrer dans ces plafonds de logements sociaux. Par ailleurs, des possibilités de dérogations existent, qui sont fixées dans l'accord de majorité à 40 %.

Il y a déjà toute une possibilité pour des gens qui ont un certain revenu, d'entrer dans les logements sociaux, s'il y en avait !

Une femme de ménage mariée avec un ouvrier, n'y rentre pas !

Vous savez que des milliers et des milliers de personnes ont moins de revenus. Où iraient-elles ? Ceux qui sont au CPAS et les chômeurs, ne peuvent pas être concentrés. Mais où voulez-vous les mettre ?

M. Vincent De Wolf. — On ne peut pas accueillir tout le monde !

Respectez ceux qui sont dans les logements sociaux !

Mais pour éviter d'en faire des ghettos de misère, il y faut un minimum de mixité.

M. Michel Lemaire. — Parce qu'avec 10 % de gens qui ont des revenus plus élevés, les 90 % restants seront plus malins !

M. Alain Daems. — Le problème n'est pas l'addition de misère mais bien la misère grandissante.

Là, c'est plutôt sur la manière d'augmenter le revenu de ces personnes que l'on voudrait vous entendre, plutôt que sur l'endroit où il vaut mieux les concentrer, un peu plus ou un peu moins, et augmenter les plafonds du logement social.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Hutchinson, secrétaire d'État.

(M. Jan Béghin, Premier Vice-Président, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.)

(De heer Jan Béghin, Eerste Ondervoorzitter, vervangt Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.)

M. Alain Hutchinson, secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais commencer ma réponse par apporter une précision : je ne suis pas le ministre du Logement social, Madame Lemesre, mais le ministre du Logement. Comme je suis interpellé à ce sujet, je limiterai aujourd'hui ma réponse au secteur du logement social.

Ces interpellations seront donc pour moi l'occasion de vous faire un bref bilan de la politique dans le domaine du logement social, que le gouvernement a conduit au cours de ces trois dernières années.

Ainsi que cela a été rappelé à de nombreuses reprises, et dans de nombreux rapports, et encore à l'occasion de la récente déclaration gouvernementale, la situation du logement à Bruxelles est plus que problématique, elle est dramatique.

L'accord de majorité réservait effectivement une part importante à cette question, et particulièrement au logement social.

Je crois aujourd'hui que les perspectives de l'accord de majorité étaient insuffisantes au regard des problèmes de logement que l'on connaît à Bruxelles.

C'est pour cela que le PRD a remplacé cette politique en perspective, et que le gouvernement débat aujourd'hui de propositions destinées à rencontrer les objectifs de la priorité 3 du PRD.

Ces propositions feront, j'en suis convaincu, l'objet d'autres débats dans cette assemblée.

Revenons-en aux engagements de 1999. L'action politique menée jusqu'ici par le gouvernement en vue de mettre en œuvre l'accord de majorité a été volontariste et les réalisations ont été nombreuses. Pour répondre aux différents interpellants, notamment à Mme Saïdi, j'en passerai en revue quelques-unes.

Tout d'abord, et c'est à mes yeux une priorité, ramener le social dans le logement social. Non, les sociétés de logement social ne sont pas des sociétés immobilières, comme cela m'a été dit en début de législature par un certain nombre de responsables de ces sociétés. Oui, le logement social a une mission et une vocation sociales; j'ai voulu mettre l'accent sur ce point.

J'ai ainsi pris l'initiative, au travers d'une circulaire, de réglementer les expulsions des logements gérés par les sociétés immobilières de service public. Tout d'abord, depuis l'adoption de cette circulaire, les SISP ne peuvent plus poursuivre une procédure d'expulsion sans avoir exploré la voie de la médiation préalable. Ensuite, les exécutions des décisions d'expulsion ne peuvent se réaliser pendant la période hivernale.

Afin d'offrir un accompagnement social aux habitants des logements sociaux qui le souhaitent, un service social régional (service d'accompagnement social des locataires sociaux) a été mis sur pied fin de l'année 2001. Ce service met à disposition des SISP quelque 34 travailleurs sociaux qui ont pour mission de gérer les problèmes individuels des locataires. Leur rôle n'est certainement pas, comme je l'ai encore entendu récemment, de procéder à de la récupération de créances et d'impayés dans les loyer, mais d'aider les locataires, les familles qui vivent des situations complexes, le but étant précisément de prévenir des situations de détresse ou de surendettement absolu;j'y reviendrai plus loin. Nous avons également initié 14 projets de cohésion sociale dans les cités de logements sociaux.

Nous avons introduit la possibilité pour les candidats locataires de refuser un logement insalubre ou un logement dont le loyer et les charges dépassent leurs moyens financiers, sans qu'ils ne soient radiés des listes d'attente ou portés en queue de celles-ci.

On en a beaucoup parlé dans cette enceinte lors de la table ronde consécutive au 8e rapport de l'Observatoire sur la Pauvreté, où quelques-uns d'entre vous étaient présents, et notamment M. Cornelissen, nous avons favorisé l'ouverture des logements sociaux aux personnes en procédure de régularisation et par la valorisation de la présence sur le territoire des demandeurs d'asile pour le calcul de l'ancienneté de l'inscription lorsqu'un statut définitif leur est accordé.

L'accord de gouvernement prévoit également l'évaluation du système de la contractualisation de nouvelles attributions. Je me permettrai de relever que ce mécanisme fonctionne là où il est utilisé, principalement dans les sociétés situées sur le territoire de la ville de Bruxelles. Il faut toutefois être conscient que le secteur et les autres CPAS ne semblent pas vouloir utiliser correctement cette possibilité de contractualisation.

Conformément à l'accord de gouvernement, nous avons décidé la limitation des dérogations pour circonstances graves et exceptionnelles dans le logement social à 40 % des attributions.

Afin de faciliter la démarche des candidats-locataires, comme l'a souligné M. Alain Bultot, le gouvernement a mis en place un système d'inscription multiple dans le logement social.

A ce moment de cette année, il est encore trop tôt pour en tirer des conclusions définitives. Je vous rappelle que la vraie échéance

pour les premières statistiques est la fin de l'année, c'est-à-dire lorsque tous les renouvellements d'inscription seront clôturés.

A moins de trois mois de la fin de l'année, les chiffres en notre possession — je ne parle que de l'aspect quantitatif car vous savez que cette inscription multiple nous permettra aussi, sur le plan qualitatif, de mieux connaître les demandeurs de logement social, leur âge, leurs revenus et leur situation sociale, familiale — nous permettent de dire que nous atterrirons aux alentours de la fourchette des 15 à 20.000 candidats locataires, qui avait été annoncée dans la déclaration gouvernementale du 4 octobre 2002.

L'importance en nombre de cette liste d'attente de candidats-locataires qui sont dans les conditions d'accès au logement social appelle une réponse urgente et adéquate. En effet, cela montre clairement le besoin criant de logements sociaux dans notre région.

Statistiquement, des chiffres en notre possession, on peut dire qu'en moyenne, les demandeurs s'inscrivent dans huit sociétés.

L'analyse de la demande en ce qui concerne le revenu des candidats montre que plus de 80 % des ménages perçoivent moins de 12.500 € net imposable par an. Cela fait moins de 500.000 anciens francs belge. Il est clair que le défi actuel du logement social est de pouvoir répondre complètement à la demande de personnes le plus souvent en situation précaire. L'urgence de cette situation a d'ailleurs été relevée lors de la présentation du récent rapport sur la pauvreté pour des politiques renforcées à l'égard des plus démunis.

Quant à la poursuite du processus de simplification administrative, je tiens à dire, pour répondre à M. Alain Bultot, qu'en plus des simplifications consacrées à l'occasion de l'inscription multiple, simplifications au bénéfice des candidats locataires et des sociétés, car cela représente moins de travail que de devoir ouvrir des dossiers nouveaux pour chaque société, nous poursuivrons ce processus de simplification. Je crois, comme vous, qu'il ressort du principe d'une bonne et saine administration de ne pas demander sans cesse aux bénéficiaires d'un service public, en l'occurrence les locataires sociaux, des renseignements d'ordre administratif, que l'on pourrait éviter grâce à des connexions plus fines et des échanges d'informations plus efficaces entre les différentes administrations intervenantes, cela dans le respect strict de la vie privée.

Un cadastre technique des 38.000 logements sociaux a été établi, ce que peu pensaient possible il y a trois ans. Sur la base de ce cadastre, l'amplification des moyens destinés aux investissements a été décidée y compris via l'accord de coopération « État fédéral/ Région de Bruxelles-Capitale ».

Bien entendu dans une mesure insuffisante, nous avons consacré dans le quadriennal qui est en cours, si je puis dire, des moyens qui n'atteignent que la moitié des moyens nécessaires pour remettre l'ensemble de ce parc à niveau. Il y a encore du chemin à faire mais, en tout cas, les moyens d'investissement ont été amplifiés.

Le gouvernement vient d'approuver le 10 octobre 2002 le plan quadriennal d'investissement. Ce sont environ 17.000 logements sociaux sur les 38.000 du parc actuel qui seront rénovés grâce aux 200 millions d'euros que nous avons libérés en faveur du logement social à Bruxelles.

Un innovation de ce plan est l'octroi de subsides de 25 % du montant des investissements en faveur des SISP avec pour conséquence positive pour les locataires qu'une répercussion sur les loyers est réduite par cette intervention de 25 % en subsides.

(*Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)*

(Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op.)

Cet investissement, s'il n'est pas suffisant pour répondre à toutes les demandes et pour garantir partout un niveau de confort moyen, permet toutefois de supprimer l'insalubrité des logements sociaux et de mettre ceux-ci en conformité avec les futures normes du Code du Logement.

Notons aussi l'établissement — ce ne fut pas simple — de nouveaux contrats de gestion entre, d'une part la région et la SLRB et, d'autre part, entre la SLRB et nos 33 sociétés afin de garantir les performances internes des SISP en matière de gestion locative, de gestion sociale, de gestion immobilière et de gestion administrative et financière. Dans cette perspective, le gouvernement garantit la couverture du déficit social des SISP à concurrence de 75 %. Le contrat de gestion avec la SLRB fixe également des échéances pour la révision des modes de calcul des loyers et des charges, comme cela était prévu dans l'accord du gouvernement.

Dans ces mêmes contrats de gestion, il est prévu d'améliorer et d'accroître l'offre de logements également en fonction des besoins des grandes familles et des personnes handicapées.

Actuellement, 32 sociétés sur les 33 se sont portées candidates à la signature d'un contrat de gestion avec la SLRB. Hier, le Conseil d'administration de la SLRB a accepté ces candidatures.

Comme prévu dans l'accord du gouvernement, nous avons veillé au développement des politiques de mixité sociale dans le logement social, notamment par l'établissement d'un moratoire sur la construction de grands ensembles et par le développement d'une politique d'achat/rénovation ou de construction de petites entités dispersées dans l'espace urbain.

Ce que j'entends par mixité sociale. Je suis un pragmatique et je sais que demain nous n'allons pas vider les cités sociales, en changer la population. A l'avenir et dès à présent, les projets de construction que nous accepterons au niveau de la SLRB, ne comporteront plus de grandes tours, de grands ensembles. Le nouveau logement social se fera via l'achat et la rénovation de maisons dispersées dans tous les quartiers de notre région ou via la construction de petits immeubles, sur divers terrains libres à gauche et à droite.

M. Michel Lemaire. — Cela fait des années qu'on le dit.

M. Alain Hutchinson, secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Il y a des années qu'on le dit mais maintenant on le fait.

Monsieur De Wolf, je voulais vous dire que les contrats que vous faites sont exacts; nous avons eu l'occasion d'en parler en visitant les logements à Etterbeek et la situation est la même dans la plupart des logements. Evidemment, il n'est pas possible de laisser des familles entières vivre entassées les unes sur les autres dans des conditions de précarité que nous connaissons. Evidemment, cette mixité sociale doit trouver une solution mais je ne suis pas convaincu que la proposition que vous faites soit la meilleure. Si je n'ai pas fondamentalement d'opposition à cela, je me pose cependant les questions qui vous ont été posées par d'autres intervenants : que va-t-on faire des plus pauvres auxquels nous avons une réponse à apporter si nous introduisons dans le logement des gens qui ont des revenus, même si ce sont de faibles revenus ? Alors que pour l'instant, dans le logement social il n'y a pratiquement plus d'habitants qui ont des revenus.

Je suis d'accord avec votre proposition mais alors il faut que nous trouvions des moyens beaucoup plus conséquents pour développer par ailleurs des initiatives qui permettraient de répondre à cette demande de logements sociaux. La conséquence immédiate d'une proposition telle que celle que vous faites est qu'au lieu de 15 à 20 mille familles demandeuses d'un logement social on se retrouvera avec 100 mille familles demandeuses, et on aura encore plus de difficultés. Je vous rappelle qu'à Bruxelles, selon l'Institut national des Statistiques, selon le rapport sur la pauvreté, ce ne sont pas des chiffres que j'ai inventés, 200 mille familles sont aujourd'hui dans les conditions actuelles d'accès au logement social, c'est énorme. J'y reviendrai quand je parlerai de l'allocation-loyer et je répondrai à M. Lemaire.

Les habitants qui sont dans ces grands ensembles méritent une attention particulière qui vise à reconstituer, à reconstruire une sorte de convivialité, un tissu social normal. Il faut faire vivre ensemble des vieux et des jeunes, des vieux belges et de nouveaux belges, des cultures différentes, une population déjà précarisée; il faut lui réapprendre à vivre et à poser des gestes positifs. C'est ce que nous faisons au travers des 14 projets de cohésion sociale qui sont en place depuis près de trois ans, projets dont je souhaiterais augmenter le nombre et améliorer le financement. Cela fait partie des propositions qui sont sur la table actuellement en matière d'élaboration de notre budget régional. Nous aurons donc l'occasion de réexaminer cela lors de la présentation de ce budget. En tout état de cause le Ministre-Président s'est exprimé clairement à cette tribune mardi dernier en annonçant que le logement était une des priorités du gouvernement. Je crois d'ailleurs qu'il l'a confirmé aujourd'hui en réponse à l'interpellation de M. Cerexhe, dans le cadre du PRD.

Même s'il ne s'agit pas ici de logements sociaux *sensu stricto*, je tiens à relever que nous avons pris des initiatives en accord et en collaboration avec le Fonds du Logement. Nous avons revu à la hausse les moyens budgétaires et les conditions d'accès du Fonds du Logement. De même, nous avons doublé les moyens budgétaires attribués aux agences immobilières sociales et modifié très sensiblement la réglementation qui gouverne ces agences immobilières sociales. Nous leur avons confié des missions dans le cadre de la nouvelle réglementation sur les primes à la rénovation. Il y a là un élan nouveau qui se fait déjà jour.

Le Conseil consultatif du logement s'est installé en juillet 2002 et depuis il travaille puisqu'il vient d'examiner le code du logement.

Enfin, je me félicite de l'état d'avancement d'un projet qui ne faisait pas partie de l'accord de majorité, mais auquel je tenais beaucoup. Le gouvernement a approuvé, en première lecture, la première partie du Code du Logement, instaurant des dispositifs nouveaux, à Bruxelles, notamment afin de lutter contre l'insalubrité et contre l'abandon d'immeubles. Demain, le gouvernement examinera ce texte revenu du Conseil consultatif en vue de son adoption en seconde lecture.

Ce Parlement a voté une ordonnance relative à la création des conseils consultatifs des locataires.

Très prochainement, je déposerai sur la table du Conseil des ministres un arrêté du gouvernement d'application en vue de l'installation et de l'organisation des élections de ces conseils au mois de mai.

M. Alain Daems. — J'aimerais vous poser une question de précision. Vous avez parlé d'examen en seconde lecture du projet de Code du Logement après qu'il soit revenu du Conseil d'État ou du Conseil consultatif ? Et il y a déjà une deuxième lecture ?

M. Alain Hutchinson, secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Il s'agit du Conseil consultatif. Il y a une première lecture du gouvernement qui envoie au Conseil consultatif; le texte revient en deuxième lecture et part au Conseil d'État. Il reviendra au gouvernement pour une troisième lecture et puis il vous sera alors soumis.

Certains voudraient que j'aille aussi au Conseil économique et social ce qui ferait une quatrième lecture, mais je trouve que c'est une mesure dilatoire.

Mme la Présidente. — Le Conseil d'État n'accepte d'examiner un dossier que lorsque toutes les pièces et les avis nécessaires sont joints au dossier, ce qui explique le retard.

M. Yaron Pesztat. — Madame la Présidente, M. Hutchinson vient de dire une chose qui est différente de celle qu'il a annoncée précédemment, à savoir qu'il enverrait le texte du Code du Logement au Conseil d'État et à la commission du Logement en même temps.

M. Alain Hutchinson, secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Je n'en suis pas encore au Conseil d'État. Je sors du Conseil consultatif du Logement.

M. Yaron Pesztat. — Vous venez de refaire le timing et vous avez dit « deuxième lecture du gouvernement, après l'avis du Conseil consultatif, ensuite renvoi au Conseil d'État, ensuite avis au Parlement ». Or, vous vous étiez précédemment engagé à le soumettre en même temps à l'avis du Parlement.

M. Alain Hutchinson, secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Je le ferai mais cela, c'est en marge des obligations réglementaires.

M. Yaron Pesztat. — Oui, mais je tenais à m'assurer que vous n'aviez pas changé d'avis.

M. Alain Hutchinson, secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Je n'ai pas changé d'avis, nous

aurons l'occasion de nous pencher sur ce texte qui, bien entendu, ne sera pas un texte finalisé, avant l'avis du Conseil d'Etat. Nous pourrons en débattre de manière à faire avancer les choses. J'y suis tout à fait disposé.

Toutes ces mesures essentielles seront néanmoins encore largement insuffisantes, en tout cas à ce stade, pour répondre aux problèmes aigus du logement à Bruxelles.

En raison de la crise qu'il traverse, le logement est devenu une des priorités de ce gouvernement. C'est, je le sais, aussi cette préoccupation prioritaire que le Ministre-Président a relayée mardi dernier.

M. Michel Lemaire. — Cela ne veut rien dire ! Il a dit tellement de choses différentes … Croyez-vous que c'est une information sérieuse pour nous ? ce n'est pas un critère.

M. Alain Hutchinson, secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Vous croyez peut-être que tout ce que vous nous dites est sérieux, Monsieur Lemaire ?

M. Michel Lemaire. — Oui. Je vous mets au défi de prouver ce que vous dites.

Le défi, ce sera demain, place de la Monnaie, à l'occasion de la manifestation pour le droit au logement. Nous verrons qui y sera.

M. Alain Hutchinson, secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Si rien n'est fait, la situation du logement à Bruxelles, qui est considérée comme une, voire la première cause de pauvreté, ruinera tous les efforts qui sont faits pour prévenir la violence, accompagner les problèmes sociaux, assister les élèves dans leurs problèmes scolaires …

Ce qui a été fait jusqu'ici doit donc s'intégrer dans une perspective encore plus ambitieuse et plus cohérente.

Le PRD vise explicitement l'augmentation du parc locatif à vocation sociale. Il se fixe comme objectif prioritaire une augmentation de ce parc qu'il qualifie de significative en précisant que cette augmentation doit être atteinte au cours des six prochaines années. Cette augmentation devra être répartie équitablement entre les 19 communes, et cela en fonction des besoins de la population, et notamment, du déficit de grands logements et des situations locales.

Il est également prévu dans le PRD que le développement du parc locatif puisse être réalisé par des investissements d'origines privées et publiques.

Le contrat de gestion conclu avec la SLRB pour 2002-2005 garantit un montant minimum de 200 millions d'euros, qui est affecté au logement social. Etant donné que ces moyens sont toutefois insuffisants, compte tenu des besoins, il est précisé dans le PRD que ces moyens devront être augmentés, éventuellement via l'exploration de pistes de financement nouvelles. Ces pistes de financement nouvelles sont actuellement à l'étude au sein du gouvernement. Il m'est donc difficile, et cela me paraît délicat, de vous donner aujourd'hui un commencement de réponse plus précise.

Toutefois, Monsieur Cornelissen, par rapport à des déclarations que j'ai faites et qui ne sont pas reprises telles quelles dans le plan de logement déposé sur la table du gouvernement qui sera examiné, à partir de demain, j'ai parlé, dans le cadre des ressources nouvelles mentionnées dans le PRD d'un certain nombre de pistes, dont une taxe de séjour sur les hôtels notamment.

Je ne songeais pas à une taxe sur les nuits d'hôtel comme le font certaines communes, mais à une taxe de séjour sur les hôtels, qui nous rapporterait, bon an mal an, quelques centaines de millions de francs. D'autres pistes figurent encore dans ce plan et la porte est ouverte. En effet, je crois qu'il nous serait impossible de trouver toutes les ressources nécessaires au sein de notre budget. J'espère pouvoir obtenir des moyens significativement accrus pour le logement, lors de la négociation budgétaire de cette année mais je sais que nous ne trouverons pas les moyens dans le budget actuel pour développer des politiques offensives et volontaristes en matière de logement.

M. Alain Daems. — Sinon, il y aura des amendements. On ne pourra pas se prononcer comme cela.

M. Alain Hutchinson, secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Il y a aussi les taxes sur les bureaux, les charges d'urbanisme, etc. Tout est sur la table.

En ce qui me concerne, je songe à un mécanisme qui nous permettrait de financer un emprunt relativement important pour mettre sur le marché immobilier quelque milliers de logements nouveaux ou rénovés dans les quatre/cinq ans, de manière à répondre à la demande et à peser économiquement sur la situation du marché immobilier qui, à Bruxelles, est en train de s'envoler.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Vous devez être conscient, Monsieur Huchinson, que même avec les moyens financiers, il vous faut aussi toute une infrastructure. J'ai vécu cela à la société du logement de la Région bruxelloise où je sais que pour pouvoir terminer les programmes à temps, le personnel de la SLRB devait parfois travailler la nuit pour rattraper les retards pris par les dossiers, tout au long de leur parcours. Il suffisait tout simplement d'une adjudication ratée. Donc, vos procédures doivent aussi être étudiées dans votre timing.

M. Alain Hutchinson, secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Tout à fait. Je voudrais aussi préciser que je n'ai jamais parlé à cet égard de logements exclusivement sociaux. Dans mon esprit, il s'agit de logements sociaux, bien entendu, et aussi de logements pour les revenus que M. De Wolf visait dans le cadre de ces opérations de mixité.

J'ai voulu renforcer la coordination des différentes interventions régionales en matière de logement. J'ai donc proposé au gouvernement d'adopter une approche globale et coordonnée face à tout ce qui se passe en matière de logement. J'ai demandé au premier ministre l'installation d'une conférence interministérielle du logement, car le ministre du logement n'a évidemment pas tous les leviers nécessaires à sa disposition pour pouvoir activer un certain nombre de choses. J'estime qu'il importe de mieux coordonner nos actions, raison pour laquelle j'ai déposé ce plan pour l'avenir du logement à Bruxelles dont nous reparlerons certainement dans les jours et les mois à venir.

Dans ce plan, Monsieur Lemaire, aurait pu figurer l'allocation-loyer dont vous parlez. Je n'ai pas de problème de principe par rapport à cette idée. Je crois effectivement que nous ne sommes pas obligés de tout investir dans la brique. Nous pourrions imaginer des interventions de ce type et je pense qu'elles pourraient être efficaces.

Cependant, je redoute deux inconvénients. Tout d'abord, premier inconvénient, nous dénombrons à Bruxelles deux cent mille familles dans les conditions du logement social. Comment financer une allocation-loyer qui serait bien entendu ouverte à ces familles, à tout le moins à celles qui ne disposent pas d'un logement social ? Cela coûterait très, très cher. Ensuite, deuxième inconvénient, l'octroi d'une prime « loyer » aux familles sans qu'il y ait une intervention sur les loyers, sans prévoir de dispositif pour éviter que l'allocation que nous paierions aux locataires aboutisse dans la poche des propriétaires, serait un pari très risqué.

M. Michel Lemaire. — Monsieur Hutchinson, je voudrais que vous cessiez de parler des 200 000 familles : les familles sont très nombreuses mais beaucoup sont propriétaires …

Mme la Présidente. — Monsieur Lemaire, j'ai beaucoup de sympathie pour vous et d'ordinaire, je vous laisse vous exprimer. Mais dans le cas présent, je me demande pourquoi vous n'avez pas interpellé vous-même le secrétaire d'État. Mme Saïdi a été brève mais vous avez monopolisé le débat. Je vous invite à revenir sur ce sujet prochainement, lors des débat qui auront lieu en commission.

M. Michel Lemaire. — Madame la Présidente, je reviendrai avec une étude américaine qui démontre que les loyers n'ont pas augmenté.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Hutchinson, secrétaire d'État.

M. Alain Hutchinson, secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Madame la Présidente, j'ai essayé de faire le tour de la question. Je sais qu'il y a des frustrations dans l'Assemblée; j'en ai également. Quoi qu'il en soit, Madame Saïdi, je crois avoir répondu à l'ensemble de vos questions. De toute façon, nous reviendrons inévitablement sur le problème du logement à Bruxelles, que ce soit en commission ou en séance plénière. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Fatiha Saïdi pour une réplique.

Mme Fatiha Saïdi. — Madame la Présidente, je voudrais formuler quelques réflexions et demander une précision à M. Hutchinson.

D'abord, Monsieur Lemaire, nous avons souhaité ouvrir le débat sur le logement social non pas pour vous doubler ni pour faire de la surenchère quant à la détresse sociale que nous connaissions tous bien avant juin 1999.

M. Hutchinson a évoqué des chiffres alarmants face à de véritables cris d'alarme de la part des habitants et de diverses associations. Nous en entendrons certainement encore demain à l'occasion de la Journée nationale pour le refus de la misère.

Vous avez également évoqué, Monsieur Hutchinson, la rénovation de 17 000 logements sociaux par un accord de coopération avec le fédéral, de 200 millions, si j'ai bien compris. Cela a-t-il un rapport avec la sécurisation des abords des logements sociaux ?

M. Alain Hutchinson, secrétaire d'État à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — J'ai effectivement fait référence à un accord de coopération. Il est question de 17 000 logements pour un montant de 200 millions d'euros, auxquels il faut ajouter non pas la sécurisation mais le réaménagement des abords des logements sociaux. Il ne s'agit pas d'imiter Londres en posant des barrières et des barbelés pour isoler les cités, mais d'améliorer et d'embellir les espaces publics situés autour des logements sociaux. Actuellement, quatre ou 500 millions sont prévus dans le cadre de l'accord de coopération afin de nous permettre de procéder à ces travaux.

Mme Fatiha Saïdi. — Les constats sont faits et nous connaissons les chiffres. Nous voudrions également savoir à quel point le gouvernement est sensible à ces questions et comment il compte mettre en œuvre une politique volontariste en la matière. En effet, comme vous l'avez signalé, Monsieur le Secrétaire d'État, les moyens sont encore largement insuffisants aujourd'hui. Ce débat n'est pas clos et comme le soulignait mon chef de groupe, c'est aussi sur vos actes que nous vous jugerons. Nous aurons l'occasion d'en reparler lors des discussions budgétaires et lors de la prochaine évaluation.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

— Prochaine séance pléniere demain.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping morgen.

— *La séance plénière est levée à 18 h 10.*

De plenaire vergadering wordt om 18.10 uur gesloten.

0103/1104
I.P.M. COLOR PRINTING
☎02/218.68.00